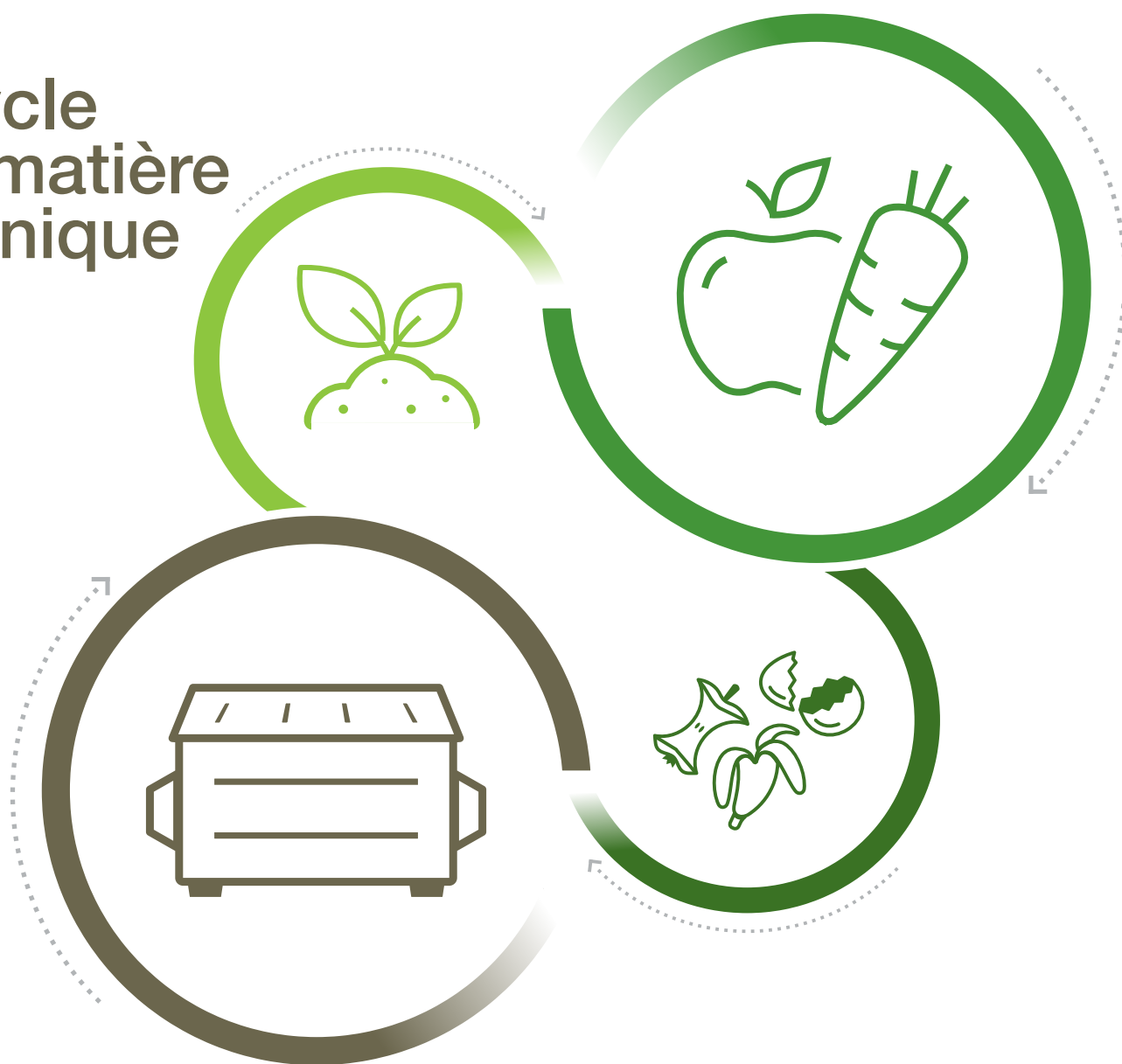


2018

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité
du service public de prévention
et de gestion des déchets

Le cycle de la matière organique



Som- maire

1. Présentation générale	4
1.1 Collectivité.....	4
1.1.1 Territoire desservi.....	4
1.1.2 Nombre d'habitants et nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages.....	5
1.1.3 Estimation de la population totale en saison estivale.....	5
1.1.4 Faits marquants 2018.....	6
2. Pré-collecte et collecte	9
2.1 Collectes séparées : types de déchets concernés et modalités de collecte.....	9
2.1.1 La pré-collecte.....	9
2.1.2 Modalités de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective.....	9
2.2 Types de collecte des déchets encombrants.....	10
2.3 Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté.....	10
2.4 Fréquences de collecte.....	10
3. Flux de déchets concernés	11
3.1 Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).....	11
3.1.1 Pré-collecte.....	11
3.1.2 Organisation de la collecte.....	11
3.1.3 Transit et transport (SITOMAT).....	12
3.1.4 Traitement - SITOMAT.....	12
3.2 Multimatériaux.....	13
3.2.1 Pré-collecte.....	13
3.2.2 Organisation de la collecte.....	13
3.2.3 Transport.....	14
3.2.4 Traitement - SITOMAT.....	14
3.3 Verre.....	14
3.3.1 Pré-collecte.....	14
3.3.2 Organisation de la collecte.....	14
3.3.3 Transport.....	15
3.3.4 Traitement.....	15
3.4 Carton des professionnels.....	16
3.4.1 Pré-collecte.....	16
3.4.2 Organisation de la collecte.....	16
3.4.3 Transport.....	16
3.4.4 Traitement.....	16

3.5 Encombrants.....	17
3.5.1 Collecte à domicile sur rendez-vous.....	17
3.5.2 Apports en déchèterie.....	17
3.5.3 Transport.....	17
3.5.4 Traitement.....	17
3.6 Déchèteries.....	18
3.6.1 Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent y être déposés.....	18
3.6.2 Gestion.....	18
3.6.3 Transport.....	19
3.6.4 Traitement.....	19
3.7 Déchets Verts.....	21
3.7.1 Organisation de la collecte.....	21
3.7.2 Transport.....	21
3.7.3 Traitement.....	21
3.8 Autres flux.....	22

4. Traitement	24
4.1 Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant.....	24
4.2 Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets.....	25
4.3 Capacité des unités et tonnage traités dans l'année par flux de déchets, performance énergétique des installations.....	27
4.4 Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités de déchets ménagers et assimilés.....	27

5. Analyse technique des tonnages	28
5.1 Bilan des tonnages enlevés.....	28

6. Prévention et sensibilisation	34
6.1 Prévention des déchets ménagers et assimilés.....	34
6.1.1 Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.....	34
6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.....	34
6.2 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.....	35
6.2.1 Actions des Ambassadeurs du Tri.....	39
6.2.2 Bilan carbone.....	37

7. Bilan financier	38
7.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.).....	38
7.2 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement.....	38
7.3 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	41
7.4 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale d'élimination des déchets, et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	42
7.5 Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés.....	43
7.6 Produits d'accès aux centres de traitement.....	43
7.7 Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation.....	43
7.8 Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années.....	43

8. Performances	44
8.1 Bilan.....	44
8.2 Perspectives.....	45

9. Annexes	46
-------------------	-----------

Intro- duction

Depuis 2013, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST) assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour le compte des douze communes membres.

Après plusieurs années consécutives de baisse, 2018 a été marquée par une forte augmentation des tonnages pris en charge par le service, particulièrement les déchets verts et ceux provenant des déchèteries.

En revanche, les taux de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) n'ont pas augmenté malgré les tonnages supplémentaires à traiter.

Les distributions de composteurs se sont poursuivies, ainsi que l'expérimentation de collecte des biodéchets.

Le nouveau marché de collecte a été finalisé et attribué, les travaux sur le quai de transit ont débuté, la définition des travaux pour les futures déchèteries s'est affinée et l'étude de programmation pour la future plateforme de compostage a commencé.

Les performances de tri ont encore progressé, de même que le taux de valorisation général, qui atteint 82% en 2018.

Les résultats obtenus depuis 2013 montrent une amélioration du service, une maîtrise de ses coûts ainsi qu'une meilleure intégration par les usagers des nouvelles consignes de tri.

Collecte, valorisation, sensibilisation, prévention, communication, chaque maillon contribue à une meilleure gestion des déchets et à tendre vers une économie circulaire.

1

Présentation générale

1.1 Collectivité

1.1.1 Territoire desservi

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

La CCGST regroupe les communes de Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan-de-la-Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer, Ramatuelle, Saint-Tropez et Sainte-Maxime.

Le siège administratif se trouve à Cogolin.

Des pôles techniques et des sites d'exploitation sont répartis sur l'ensemble du territoire : les déchèteries, les ateliers mécaniques, l'Observatoire Marin, les plateformes de déchets verts.

L'Organisation des services

L'ensemble du personnel de la Communauté de communes constitue un effectif de 180 agents.

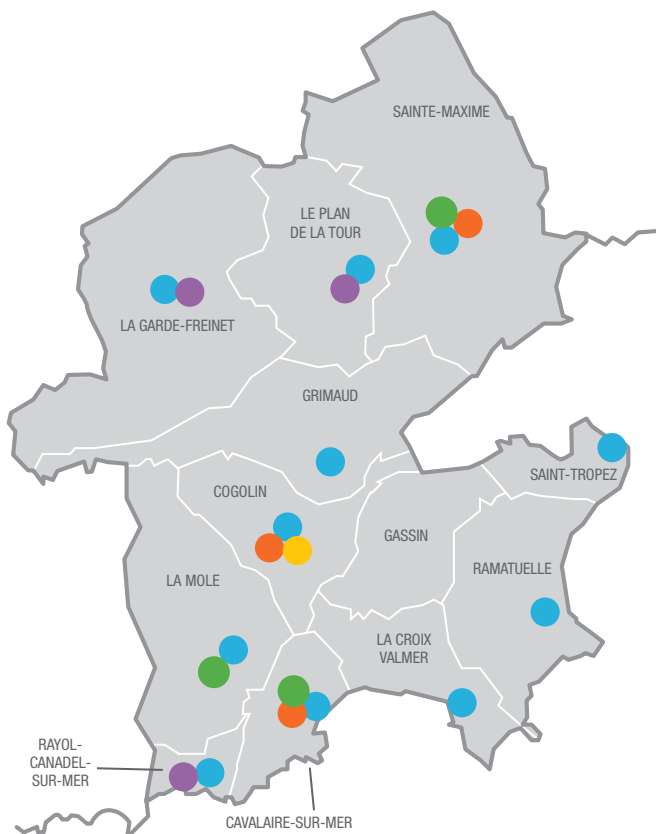
La Communauté de communes est organisée en pôles et directions :

- Direction générale des services
- Administration générale
- Pôle technique
- Pôle Environnement (comprenant la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés - DMA)
- Pôle Eau et Assainissement non collectif
- Pôle Développement Économique et Aménagement du Territoire

Créée le 1^{er} janvier 2013 (Arrêté Préfectoral du 27/12/2012), la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez associe les douze communes du golfe de Saint-Tropez, au sein d'un "espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement". Sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre lui confère le statut de collectivité territoriale indépendante financièrement des communes qui la constituent.

Son rôle

- Donner une meilleure cohérence territoriale,
- Donner une plus grande pertinence aux choix d'aménagement,
- Mutualiser les moyens (humains, matériels et financiers),
- Parler d'une seule voix face aux partenaires (État, Région, Département, Europe, etc.).



- Siège administratif
- Déchèteries et Quai de transit (à La Mole)
- Plateformes de déchets verts et Écopôle (à La Mole)
- Pôles techniques : forêt, littoral, déchets
- Offices de tourisme

Ses compétences au 31 décembre 2018

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Aménagement numérique (mise en place de la Fibre optique)
- Transports et déplacements
- Système d'information géographique (SIG)

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Collecte et valorisation des déchets
- Cours d'eau, risque inondation et érosion (GEMAPI)
- Espaces maritimes
- Eau potable
- Assainissement non collectif
- Transition énergétique

SOLIDARITÉ

- Accueil des gens du voyage
- Formation et insertion professionnelle
- Logement

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Accueil et soutien aux entreprises (Maison de l'Entreprise)
- Zones d'activités économiques
- Emploi

TOURISME

- Promotion touristique
- Itinéraires de randonnées

CULTURE

- Enseignement de la musique et de la danse

FORÊT ET AGRICULTURE

- Défense des forêts contre l'incendie (DFCI)
- Filière bois énergie
- Soutien à l'agriculture

COMPÉTENCES EXERCÉES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de communes exerce la « Protection et mise en valeur de l'environnement » qui comprend la compétence « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés ».

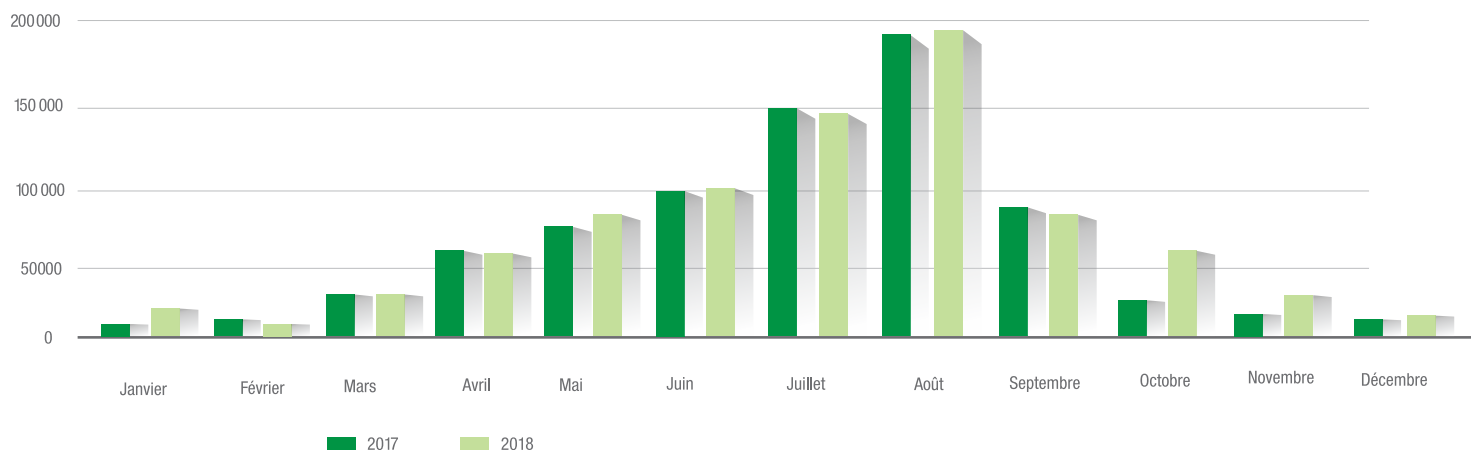
- Collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants.
- Tri, transport et valorisation des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets des commerçants et des déchets verts.
- Gestion des déchèteries, des aires de stockage des déchets verts et des recycleries.
- Broyage, transport et traitement des déchets verts collectés sur le territoire de la Communauté de communes. Vente de compost et redistribution ou vente d'objets recyclés.
- Élimination des déchets ultimes.
- Étude et réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

1.1.2 Nombre d'habitants et nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages

Commune	Population totale
Cavalaire-sur-Mer	7 274
Cogolin	12 653
La Croix Valmer	3 836
Gassin	2 724
Grimaud	4 169
La Garde-Freinet	1 887
La Mole	1 393
Le Plan de la Tour	2 726
Ramatuelle	2 158
Rayol-Canadel-sur-Mer	730
Saint-Tropez	4 441
Sainte-Maxime	14 251
Total	58 242

Environ 4100 bénéficiaires du service ne sont pas des ménages (Liste établie par le service Redevance Spéciale (RS) en charge des professionnels utilisateurs du service public des déchets).

1.1.3 Estimation de la population totale en saison estivale



1.1.4 Faits marquants 2018

Prévention

- Lancement de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Montage du dossier d'appel à projet Économie circulaire
- Organisation de distributions décentralisées de composteurs

Distribution des composteurs individuels

Durant cette année 2018 le choix a été fait de réaliser des distributions au plus près des administrés.

L'équipe s'est donc déplacée dans les communes suivantes pour réaliser les distributions :

- | | |
|-------------------------|--------------------|
| ➤ Grimaud | ➤ Sainte-Maxime |
| ➤ Rayol-Canadel-sur-Mer | ➤ Cogolin |
| ➤ Ramatuelle | ➤ La Garde Freinet |
| ➤ Le Plan de la Tour | ➤ Saint-Tropez |

Distribution à Grimaud



Distribution à Ramatuelle



500 composteurs ont été distribués en 2018.

On estime à **160 tonnes/an** la quantité de déchets évités grâce à cette action

Les distributions gratuites de composteurs lancées en 2017, se sont poursuivies en 2018, avec le soutien du SITTOMAT. Cela représente **7,7% des ménages et 2,8% des logements individuels équipés**

Distribution au Rayol-Canadel-sur-Mer



Collecte

Finalisation du nouveau marché de collecte

À la suite de l'étude terrain réalisée en 2017 et du choix du scénario en Conseil communautaire, le bureau d'étude a rédigé le dossier de consultation des entreprises. Le marché a été publié en début d'année ; les offres reçues suite à la mise en concurrence ont été analysées au printemps pour une notification au conseil communautaire du mois de juin 2018.

Ce marché entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019 avec pour objectifs une optimisation du service apporté à l'administré, un rééquilibrage des tournées en fonction des évolutions différenciées des flux collectés, de nouveau flux intégrés à la collecte, la mise en place de conteneurs enterrés et semi-enterrés, des camions neufs plus performants et moins polluants (normes Euro 6, hybrides), des actions innovantes comme la collecte en tri porteur sur le port de Saint-Tropez pour les biodéchets avec une montée en charge des collectes biodéchets en 3 phases.

Suivis de collecte





Biodéchets

La fréquentation touristique des restaurants de plage est génératrice de beaucoup de biodéchets ; cette tendance avait été confirmée lors des caractérisations réalisées sur les ordures ménagères en 2014 et en 2018. Fort de ce constat et grâce à l'évolution des exutoires dans la région, il a été décidé, au printemps 2017, de lancer une expérimentation sur la collecte des biodéchets des restaurateurs de ce secteur hautement touristique.

Les résultats encourageants obtenus en 2017 ont conduit la CCGST à renouveler cette expérimentation en 2018, en augmentant la durée et en passant la collecte le matin.

Grâce aux partenariats développés avec le Sittomat, Plastic Omnium, Pizzorno Environnement et l'Association des Etablissements de Plage de Pampelonne (AEPP), la CCGST a pu mettre en place cette collecte innovante des biodéchets.

Une quarantaine d'établissements a participé durant quatre mois à l'expérimentation, du 1^{er} juin au 30 septembre.

La collecte a été réalisée 7 jours sur 7 et les conteneurs ont fait l'objet d'un lavage hebdomadaire.

Durant les 4 mois d'expérimentation, ce sont 160 tonnes de biodéchets qui ont été collectées puis valorisées sur le site de compostage du Broc, exploité par Pizzorno Environnement.

Une conférence de presse a été organisée au Club 55 pour le lancement de l'opération en présence de M. Jean Guy Di Giorgio, Président du Sittomat, M. Jean Plénat, Vice-Président de la CC du Golfe de Saint-Tropez délégué aux déchets, Vice-Président du Sittomat, M. Moreu, Président de l'AEPP et des représentants du groupe Pizzorno Environnement.

Ecopôle

- Augmentation significative des quantités de déchets verts (+ 3 500 tonnes)
- Lancement d'une étude de définition / programmation pour la construction d'une nouvelle plateforme de compostage
- Prospective sur des sites de traitement nouvelle génération
- Organisation des journées dédiées à la gestion des déchets verts : ateliers Région / Life, Journée Chambre d'Agriculture, visite Ecole Agrosup



Exemple d'une unité de valorisation nouvelle génération

Déchèteries

- Début des opérations de maîtrise d'oeuvre pour une réhabilitation des sites
- Acquisition de matériel roulant

Travaux quai de transit



- Caractérisation des ordures ménagères de l'ensemble des communes du Golfe (36 tournées échantillonnées)
- Cette étude a permis d'observer l'évolution de la composition des OMR 2018 depuis la dernière campagne de caractérisation en 2014-2015. La caractérisation des ordures ménagères consiste en l'échantillonnage d'une partie du camion de ramassage et au tri de la fraction échantillonnée par catégorie. Chaque catégorie de déchet est pesée : cela permet d'obtenir la composition de la poubelle d'ordures ménagères en pourcentage.

Traitement

Lancement des travaux de requalification du quai de transit de La Mole Financés conjointement par la CCGST et le Sittomat, ces travaux permettront de disposer d'un site moderne et fonctionnel, véritable centre névralgique de la gestion des déchets dans le Golfe. Les travaux consistent en la réalisation :

1-Pour la partie transfert :

- 3 trémies pour les ordures ménagères résiduelles
- 1 trémie pour les encombrants
- 1 trémie pour le carton
- 1 trémie pour le multimatériaux

Ces équipements permettent la mise en œuvre de transport en semi FMA, entraînant une rationalisation du nombre de camion mis sur les routes

- 1 alvéole de déchargement du verre de 400 m² permettant de faire transiter l'ensemble du verre collecté sur le territoire communautaire et de supprimer les alvéoles de transfert des déchèteries de Grimaud et Sainte-Maxime
- 1 quai pour l'installation d'une benne pour le vidage des collectes de biodéchets

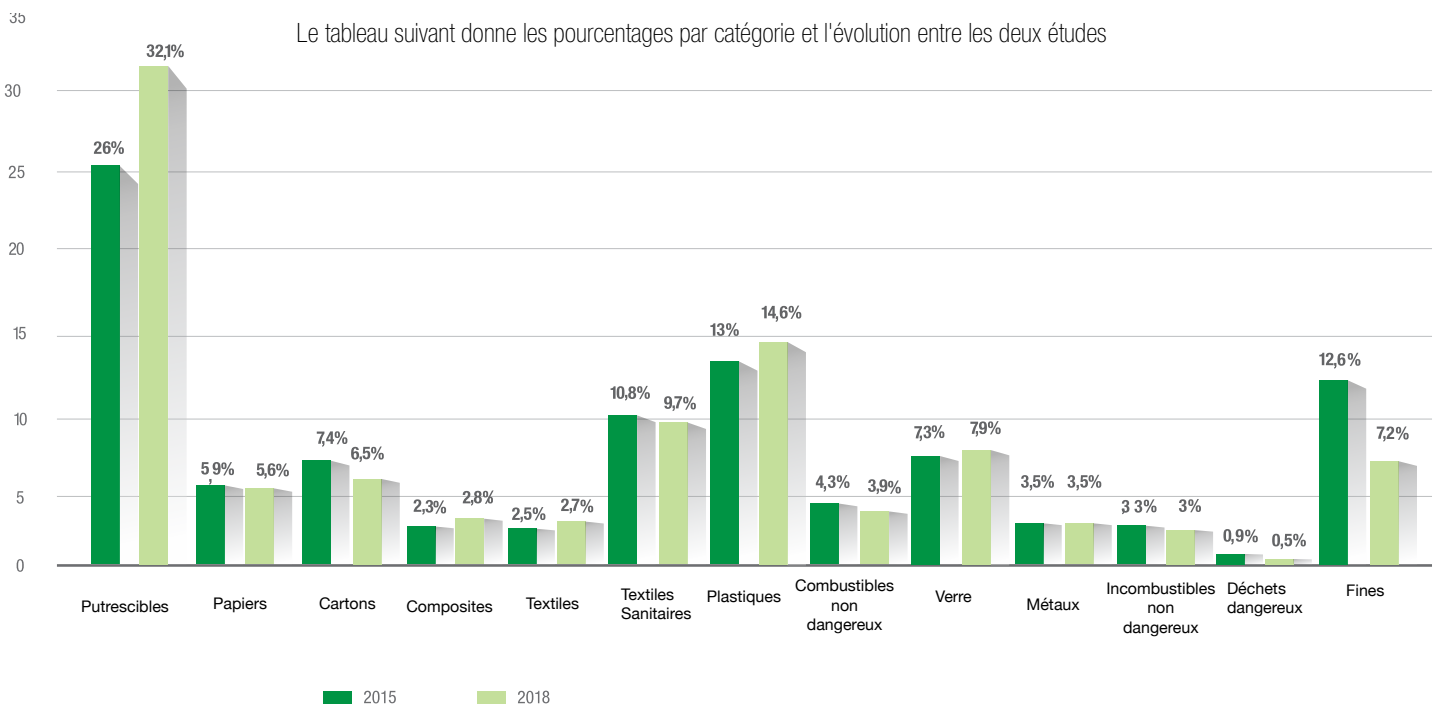
2-Pour la partie mise en balle des ordures ménagères

- 1 fosse de réception des OMR
- 1 presse à balle
- 1 hangar de 3700 m² dédié au stockage des balles en période estivale



Caractérisation

Le tableau suivant donne les pourcentages par catégorie et l'évolution entre les deux études





Pré-collecte et collecte

2.1 Collectes séparées : types de déchets concernés et modalités de collecte

2.1.1 La pré-collecte

La pré-collecte correspond aux opérations de conteneurisation des déchets ainsi qu'aux opérations associées que sont la maintenance, l'entretien et le lavage des outils de pré-collecte.

Ces équipements sont maintenus en état de fonctionnement, lavés et remplacés le cas échéant.

Les opérations de location-maintenance-entretien-lavages sont réalisées au travers de marchés publics de fournitures et services.

Gestion de la Base de Données Usagers, composée de :

- ▶ 10 244 m³ comprenant 31 368 bacs sous 80 références pour s'adapter aux besoins de chaque commune (bacs operculés, bacs d'occasion, bacs neufs etc.).
- ▶ 16 735 producteurs ou points de production de déchets référencés.

Gestion des demandes des Usagers

- ▶ Réception de 523 appels d'usagers par le centre de service client.
- ▶ À ces appels s'ajoutent ceux reçus en direct par la collectivité.

Réalisation du lavage des conteneurs

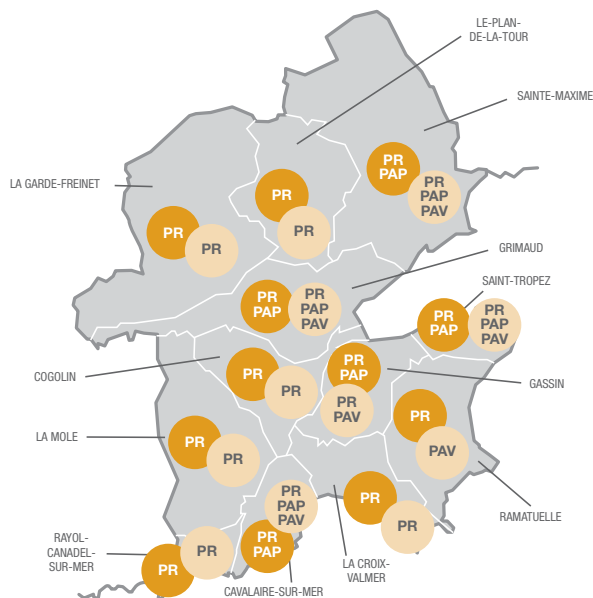
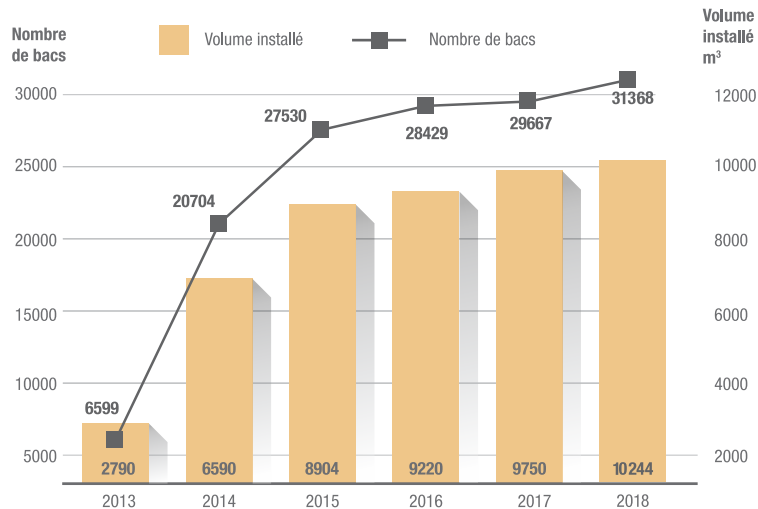
- ▶ 448 jours de lavage ont été réalisés.
- ▶ Mode opératoire : circuits de lavage construits en suivi de collecte.
- ▶ 2 prestataires différents selon les communes : Plastic Omnium et Groupe Pizzorno (sous-traitant).

2.1.2 Modalités de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective

Les habitants du territoire sont collectés en Porte à Porte (PAP), en Point de Regroupement (PR) et en Point d'Apport Volontaire (PAV) selon les communes et les flux :

- Ordures Ménagères
- Sélectif

PARC GLOBAL DE CONTENANTS



 La CCGST gère un parc de plus de **31 368 bacs** et **220 colonnes** d'apport volontaire

+5,7%

soit l'augmentation de **1 701 bacs** par rapport à 2017

2x 

27 497 kilomètres ont été parcourus pour le lavage



et **1 265 500 litres** d'eau utilisés



Maintenance :
2 489 interventions
Taux de maintenance : **7%**
Taux de casse : **1,7%**

MODALITÉS DE COLLECTE SPÉCIFIQUE DES PROFESSIONNELS

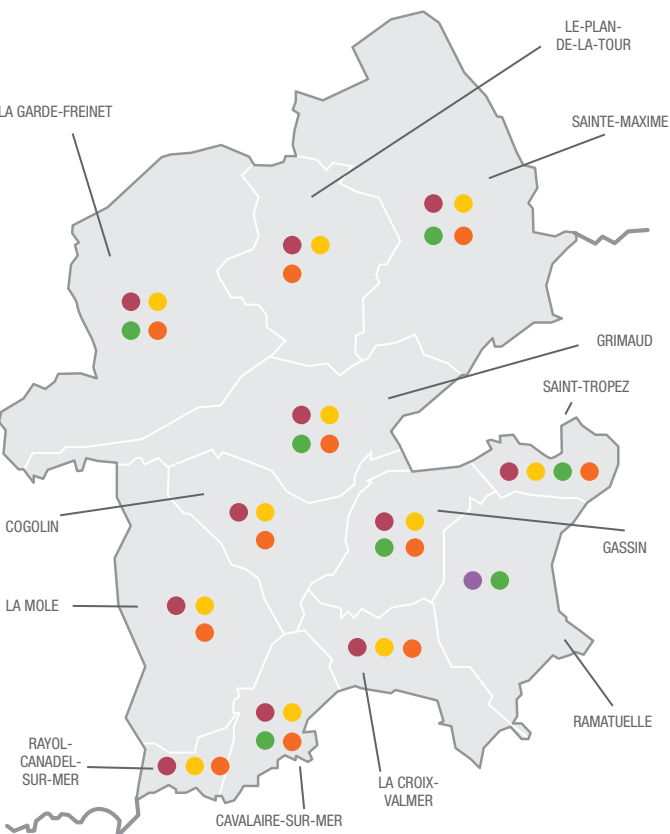
Un service spécifique est mis en oeuvre sur le territoire de certaines communes afin de permettre aux professionnels de bénéficier de collectes dédiées.

On distingue 2 dispositifs différents :

- ▶ Collecte des déchets des professionnels via le service de collecte aux particuliers, sans sujétions particulières. Il s'agit essentiellement de déchets valorisables (cartons, huiles, palettes, cagettes bois, cagettes polystyrènes...).
- ▶ Collecte des déchets des professionnels via un service spécifique avec financement du coût du service par la Redevance Spéciale (RS).

La mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS) sur le territoire permet une harmonisation du service apporté aux professionnels et une facturation au juste coût.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTE



2.2 Types de collecte des déchets encombrants

MODALITÉS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants est réalisée sur inscription préalable pour toutes les communes.

Ramatuelle est collectée en régie communale.

Les encombrants valorisables sont déposés en déchèterie où ils sont triés dans différentes bennes.

Les encombrants en mélanges de 6 communes sont envoyés depuis août 2016 vers une plateforme de pré-tri.

Pour les 6 autres communes, ce pré-tri est réalisé au Centre de Tri du Muy depuis le 1^{er} janvier 2017.

OBJECTIF DE CE PRÉ-TRI :
extraire un maximum de matériaux valorisables pour alimenter les filières de recyclage.

15%

c'est le taux de valorisation matière en moyenne issu du pré-tri

2.3 Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

Un producteur de déchets non ménagers est assujéti à la Redevance Spéciale (RS) dès lors qu'il produit 1 320 litres d'OMR/semaine sur sa période d'ouverture.

2.4 Fréquences de collecte

L'activité touristique induit une forte variation des quantités à collecter ; les fréquences doivent s'adapter à ces variations. Les fréquences par commune sont disponibles sur le site web de la Communauté de communes.



Semi-remorques FMA pour le transport des déchets

Flux de déchets concernés

3.1 Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

3.1.1 Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs individuels (et en sacs sur certaines zones à Cavalaire-sur-Mer) dans les secteurs en Porte à Porte (PAP).

11 508 bacs sont en place.

- ▶ Dotation en bacs individuels : 7 251 bacs (80, 120 ou 240 litres).
- ▶ Dotation en bacs de regroupement : 4 257 bacs.
- ▶ Des bacs de 660 litres (majoritairement) sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupements (PR).

3.1.2 Organisation de la collecte

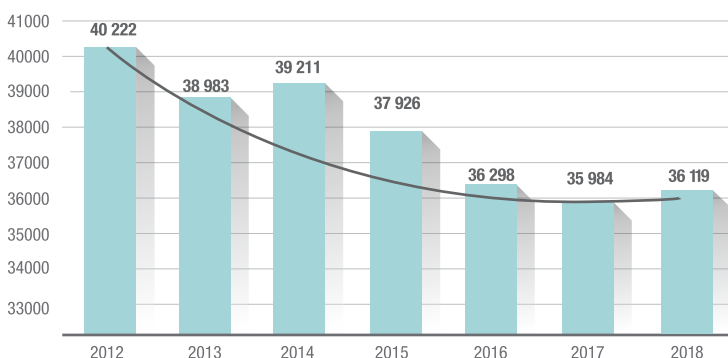
A la baisse entre 2012 et 2017, les tonnages ont légèrement augmentés cette année,

+0,3%

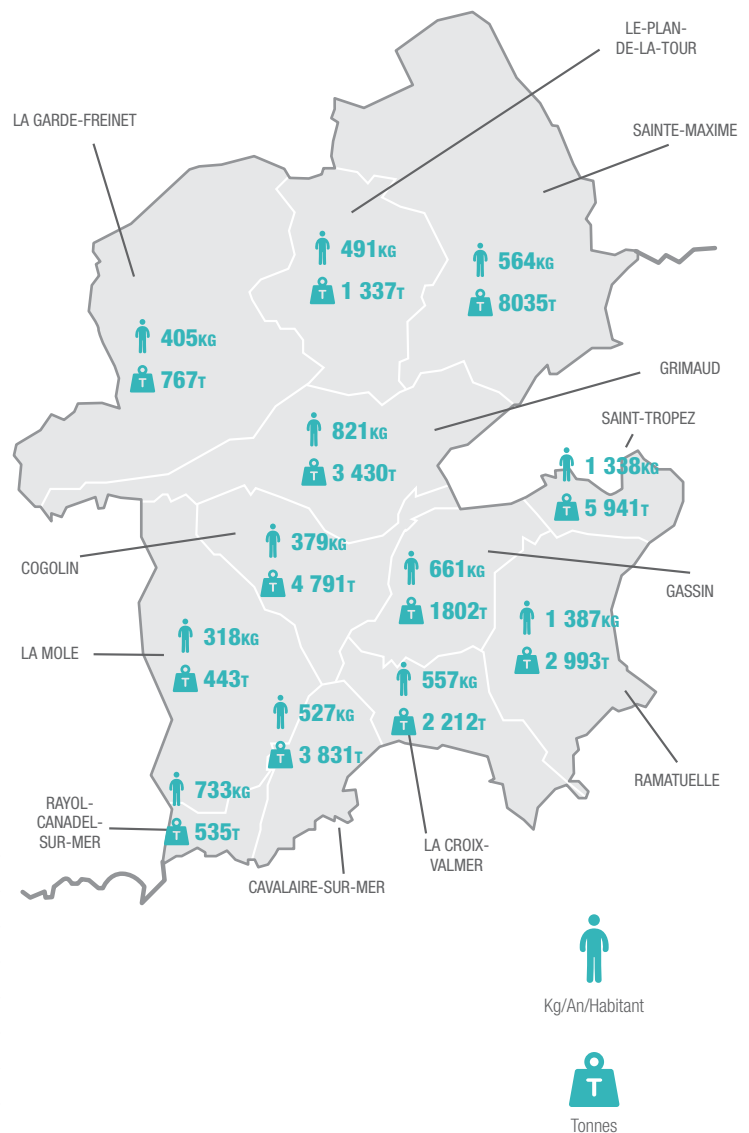
d'augmentation soit 135 tonnes de plus

La collecte est réalisée en Porte à Porte (PAP) et Point de Regroupement (PR) selon les secteurs et la topologie des lieux. La collecte est réalisée avec des bennes à ordures ménagères classiques à compaction et mini bennes selon les besoins.

ÉVOLUTION TONNAGES OMR COLLECTÉS



RÉPARTITION DES OMR PAR COMMUNE



3.1.3 Transit et transport (SITTOMAT)

Les Ordures Ménagères Résiduelles de 8 communes

- ▶ Vidage sur le quai de La Mole SITTOMAT/GPE.
- ▶ Rechargement en semi FMA (Fond Mouvant Alternatif)
- ▶ Transport en semi FMA jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon.

Les Ordures Ménagères Résiduelles de 3 communes

- ▶ Vidage sur le quai de la société Nicollin à La Mole.
- ▶ Rechargement en semi FMA (Fond Mouvant Alternatif).
- ▶ Transport en semi FMA jusqu'au centre de stockage du Balançon, de Pierrefeu ou l'UVE de Toulon.

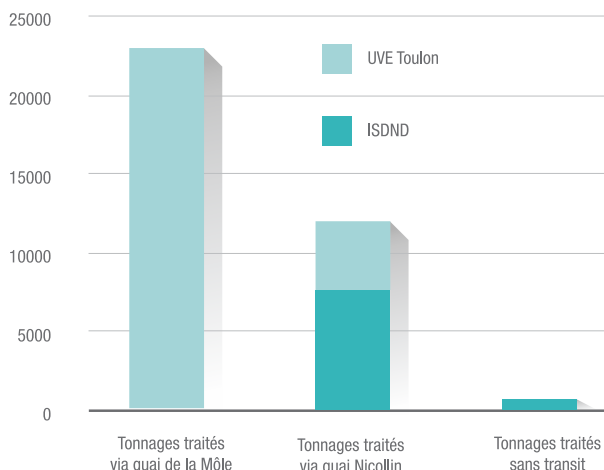
Les Ordures Ménagères Résiduelles du Plan-de-la-Tour ont été vidées directement au centre de stockage du Balançon jusqu'au mois de juillet. Suite à la fermeture administrative du site ; à compter du mois d'août, elles ont été dirigées vers le quai de La Mole.



Pont hors sol de 18 m pour pesées des semi-remorques FMA



RÉPARTITION MODE DE TRAITEMENT EN FONCTION DES SITES



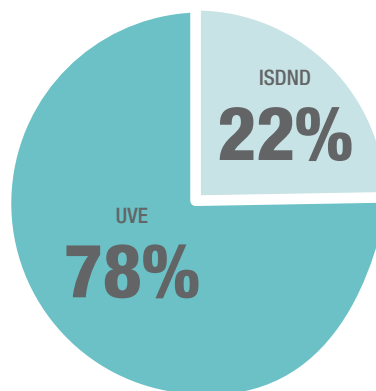
ÉVOLUTION TONNAGES EMBALLAGES

3.1.4 Traitement - SITTOMAT

En 2018 :

- ▶ 78 % des Ordures Ménagères Résiduelles ont été dirigées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SITTOMAT, **soit 28 551 tonnes.**
- ▶ Ces Ordures Ménagères Résiduelles sont incinérées : l'énergie dégagée par leur combustion permet de produire de l'électricité et d'alimenter un réseau de chaleur.
- ▶ On obtient un sous-produit : le mâchefer. On en extrait les métaux ferreux et non ferreux pour les recycler. Le matériau restant (minéral) peut servir de grave dans les travaux publics (sous certaines conditions).
- ▶ Les fumées sont épurées. De cette épuration résulte un déchet ultime : les REFIOMS dirigés vers un centre de stockage de classe 1.
- ▶ Les rejets dans l'atmosphère sont contrôlés en continu.
- ▶ 22 % des Ordures Ménagères Résiduelles ont été dirigées vers l'ISDND de Pierrefeu ou du Cannet des Maures, soit 8 154 tonnes.

Les Ordures Ménagères sont stockées dans des alvéoles étanches. On récupère le biogaz comme source d'énergie et les lixiviats pour les traiter.



278€ TTC/tonne

c'est le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles

3.2.3 Transport

Le transport est à la charge du prestataire de collecte.

Des ruptures de charges sont organisées par le prestataire :

- sur les déchèteries de Grimaud et Sainte-Maxime.
- sur la déchèterie de La Mole.

3.2.4 Traitement - SITTOMAT

Les déchets issus des collectes sélectives sont pris en charge par le Centre de Tri en contrat avec le Syndicat.

Ce dernier trie les déchets par matière puis les expédie vers des industriels du recyclage afin que les matières soient régénérées. Ces prestations sont réalisées pour le compte du Syndicat par l'intermédiaire de marchés publics.

La CCGST négocie la revente des matières avec les repreneurs. C'est une source de recettes non négligeable pour la collectivité.



Entrée centre de tri : alvéoles de réception

RÉCAPITULATIF DE LA PRODUCTION

Matériau	Tonnage	Kg/hab
Acier total CS	122	2,1
Aluminium total CS	22	0,4
Acier/alu Mâchefers	739	12,7
EMR	1 148	19,7
JRM 1,11	1 542	26,5
ELA	31	0,5
Autres fibreux	791	13,6
PEPPPS	227	3,9
PET clair	287	4,9
PET foncé	80	1,4
Films	100	1,7
Refus UVE	792	13,6
Refus ISDND	659	11,3
SOUS-TOTAL	6 540	112
Verre	5 452	94
TOTAL	11 992	206

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des emballages est de

712€ TTC/tonne

Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

234€/tonne

Le coût aidé est donc de

479€ TTC/tonne

3.3 Verre

3.3.1 Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs individuels dans les secteurs en Porte à Porte (PAP) et en points de regroupement 8243 bas deux roues.

- Dotation en bacs individuels : 80, 120 litres.
- Dotation en bacs de regroupement : 2 885 bacs.
- Des bacs de 240 (majoritairement) et 340 litres sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupements (PR).
- Des colonnes sont également disposées dans certaines zones, à Ramatuelle, Saint-Tropez et Gassin.

Une collecte avec des caissettes est organisée à Saint-Tropez, sur le port (32 caissettes).

Les tonnages collectés sont à la hausse depuis 2015.

3,5%

d'augmentation entre 2017 et 2018

3.3.2 Organisation de la collecte

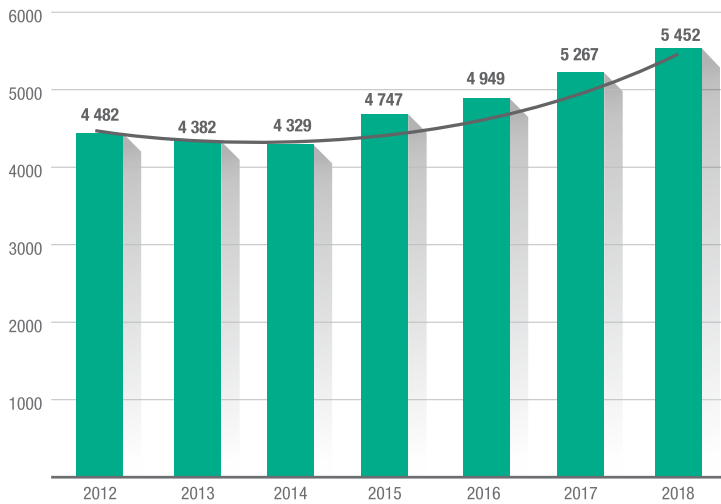
La collecte est réalisée en Porte à Porte (PAP) et Point de Regroupement (PR) selon les secteurs et la topologie des lieux.

La collecte est réalisée avec des bennes à Ordures Ménagères classiques à compaction et des bennes spécifiques à verre (vidage gravitaire).

Deux bennes biflux compartimentées sont également déployées sur le territoire, elles permettent de collecter simultanément les emballages et le verre.

Les colonnes sont collectées avec un camion grue.

ÉVOLUTION TONNAGES VERRE



3.3.3 Transport

Le transport est à la charge du prestataire de collecte. Des ruptures de charges sont organisées par le prestataire :

- sur les déchèteries de Grimaud et Sainte-Maxime.
- sur la déchèterie de La Mole.

3.3.4 Traitement - SITTOMAT

Le verre est stocké puis rechargé et repris par le verrier. Le recyclage est réalisé par la société OI Manufacturing à Béziers.

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement du verre est de

236€/tonne

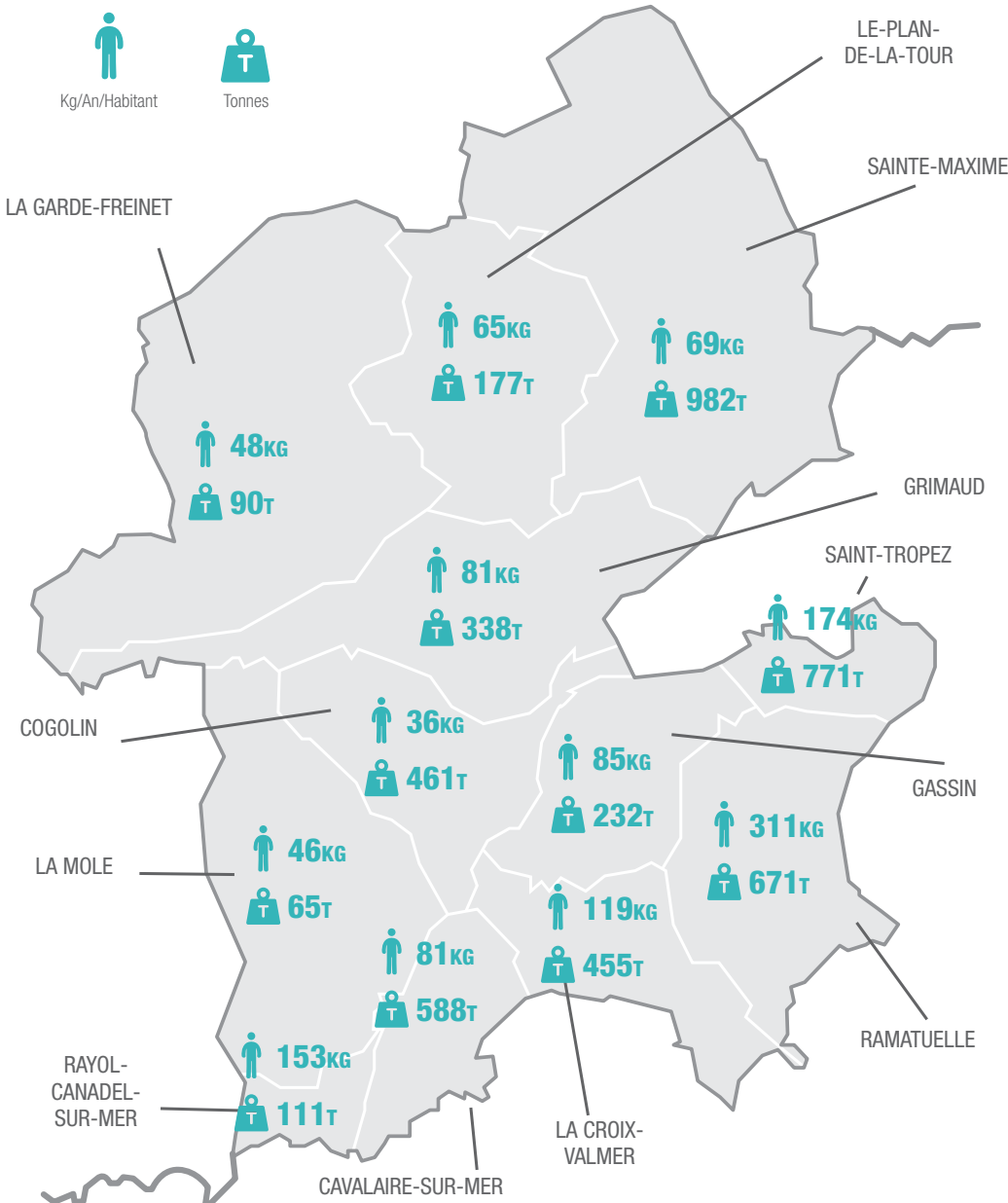
Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

36€/tonne

Le coût aidé est donc de

200€/tonne

VERRE PAR COMMUNE



3.4 Carton des professionnels

3.4.1 Pré-collecte

Elle est proposée en bacs spécifiques carton ou en vrac auprès des professionnels.

3.4.2 Organisation de la collecte

Collecte en Porte à Porte (PAP) chez les commerçants et Point de Regroupement (PR).

Les cartons des commerçants sont collectés en BOM puis vidés en déchèterie dans des bennes 30 m³.

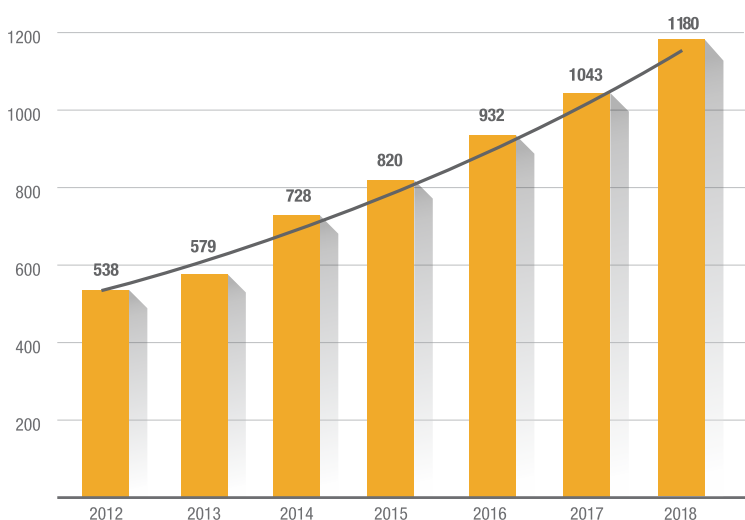
Les deux graphiques ci-dessous représentent les tonnages collectés : évolution et répartition par commune.



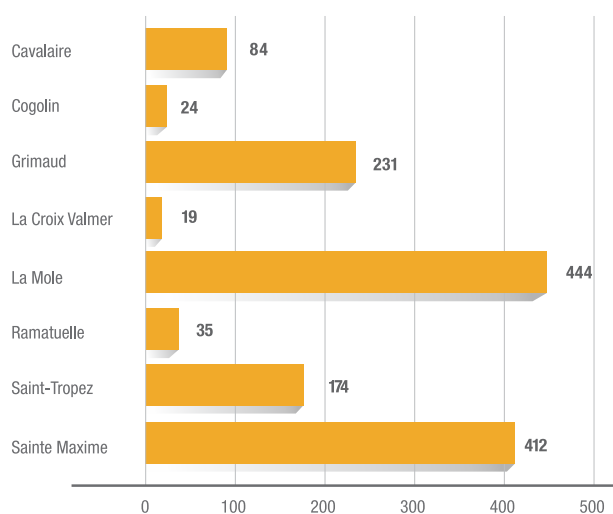
Lors du vidage en déchèterie ils sont mélangés aux cartons apportés directement en déchèterie par les usagers.

Le graphique suivant représente les tonnages globaux, collecte et apports directs, évacués depuis chaque déchèterie.

ÉVOLUTION TONNAGES CARTONS COLLECTÉS

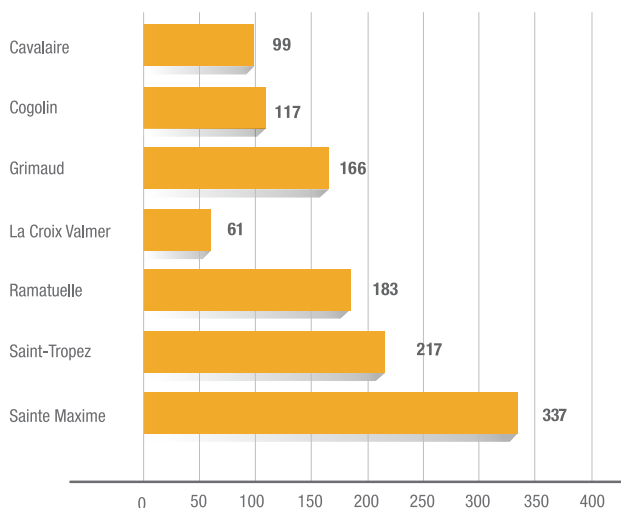


CARTONS DÉCHÈTERIES (TONNES)



À noter : les déchèteries de Grimaud et la Môle reçoivent le vidage des collectes de plusieurs villes.

CARTONS COLLECTÉS PAR COMMUNE (TONNES)



3.4.3 Transport

Les bennes de 30 m³ sont acheminées depuis les déchèteries jusqu'à la plateforme de conditionnement de Paprec à La Londe-les-Maures.

En 2018, ce sont 747 bennes qui ont été transportées.

3.4.4 Traitement

Une fois acheminé sur le site de Paprec le carton est conditionné. Après avoir été mis en balles, il est expédié chez le repreneur : EPR - Recyclage.

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement du carton est de

415€/tonne

Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

103€/tonne

Le coût aidé est donc de

312€/tonne

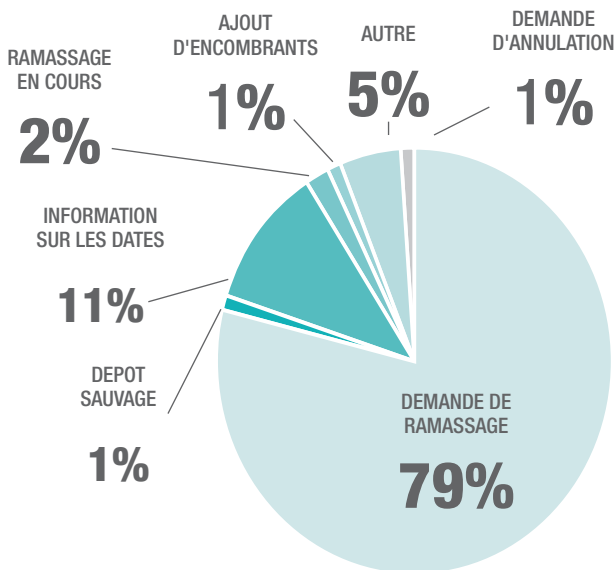
3.5 Encombrants

3.5.1 Collecte gratuite à domicile sur rendez-vous

Une collecte gratuite en Porte à Porte (PAP) des encombrants est proposée aux particuliers, uniquement sur inscription.

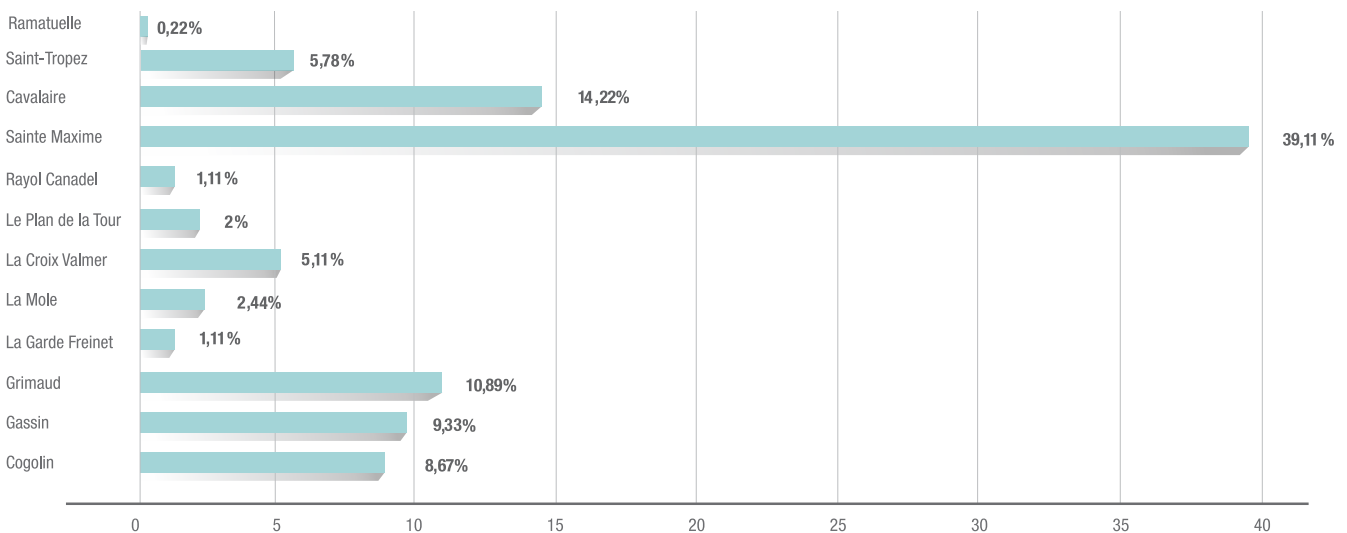
Une plateforme téléphonique "Allô Encombrants" est dédiée à la prise des rendez-vous.

RÉPARTITION DES APPELS PAR MOTIFS



La collecte est limitée à 1m³ par logement et par enlèvement. Le vidage est réalisé en déchèterie.

RÉPARTITION DES APPELS PAR COMMUNE



3.5.2 Apports en déchèterie

Les encombrants peuvent également être déposés en déchèterie par les administrés.

3.4.3 Transport

Depuis les déchèteries vers le centre de traitement en bennes 30 m³, puis en cours d'année, un test a été effectué pour le transit en semi FMA.

Les essais s'étant révélés concluants, ce mode de transport sera généralisé en 2019.



9 597 appels reçus
par la plateforme "Allô
Encombrants" en 2018

La qualité du taux de service
(taux de décroché) est de **96%**



Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des cartons est de

507€/tonne

130€/tonne

pour les encombrants amenés directement en déchèterie (hors frais de gestion haut de quai).

3.5.4 Traitement

Les encombrants subissent une étape de pré-tri afin d'en extraire la fraction valorisable (sur la plateforme de Roumagayrol à Pierrefeu-du-Var ou au Centre de Tri du Muy).

Les matériaux valorisables sont dirigés vers les filières de recyclage.

Les refus de tri sont acheminés vers les ISDND du Cannet-des-Maures et de Pierrefeu-du-Var.

3.6 Déchèteries

3.6.1 Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent y être déposés

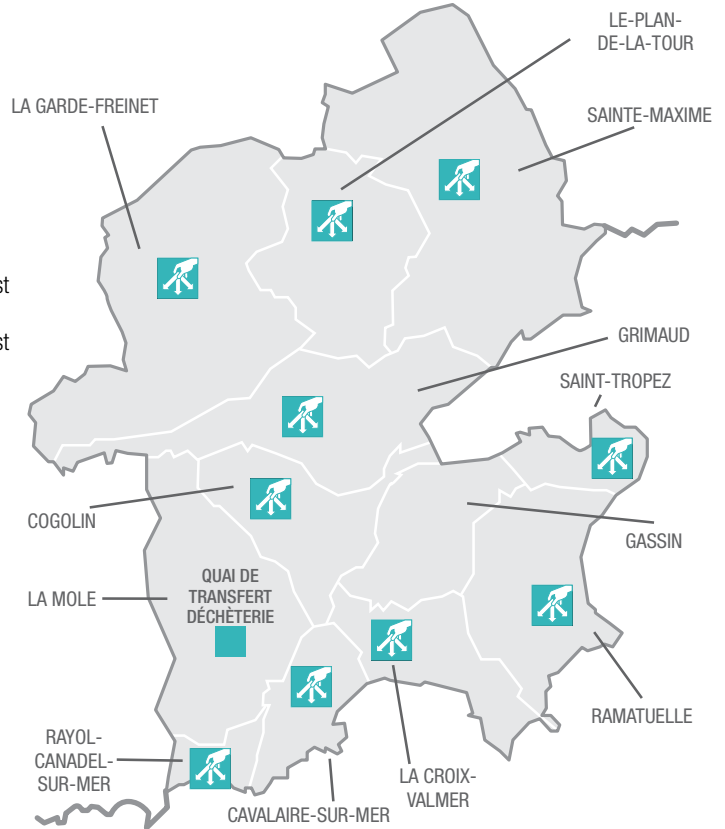
11

déchèteries réparties sur le territoire communal

Une déchèterie exploitée par le Groupe Pizzorno

► Déchèterie située à La Mole, sur le même site que le quai de transit des OMR.

Cette déchèterie est exploitée par un prestataire de service, la société Pizzorno qui gère les flux de cette déchèterie de manière autonome.



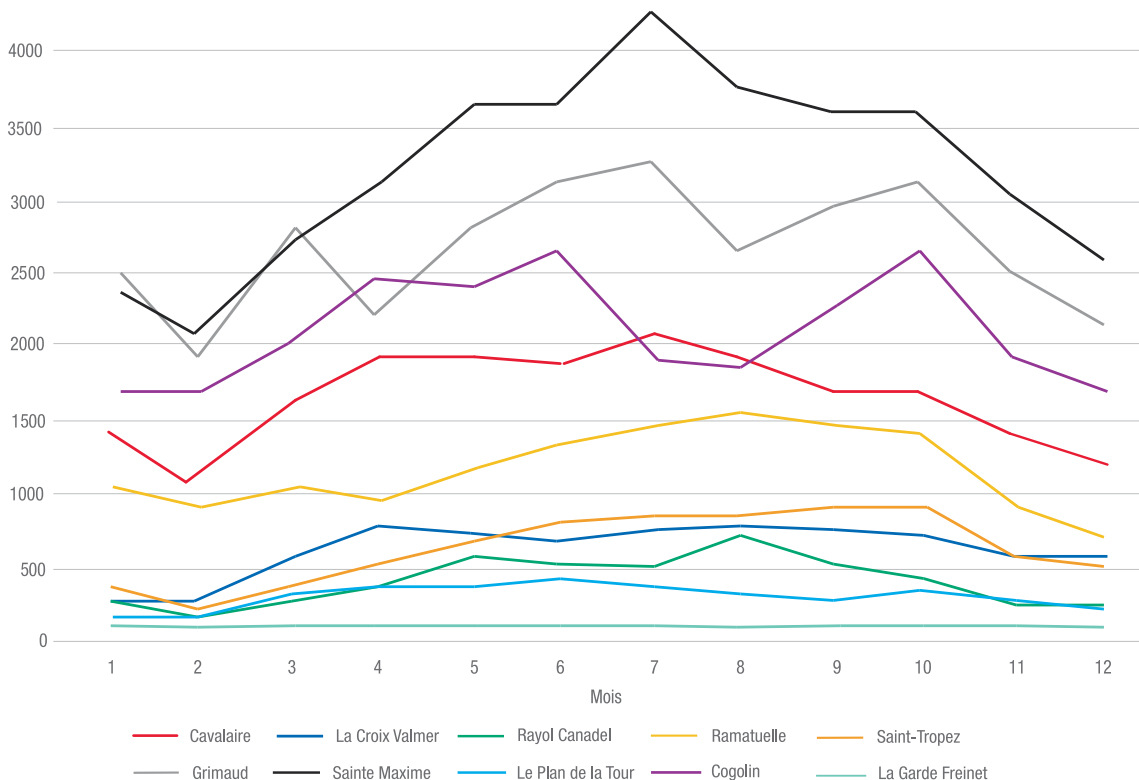
3.6.2 Gestion

La gestion du haut de quai est de la compétence de la CCGST. Elle est réalisée en régie par des agents de la Communauté de communes. La gestion du bas de quai est de la compétence du SITTOMAT. Elle est réalisée en prestation de service.

La fréquentation des déchèteries est croissante d'années en années, signe que les habitants et professionnels du territoire jouent de plus en plus le jeu du tri et de la valorisation. Cela engendre cependant parfois un peu d'attente dans les déchèteries.

Le graphique suivant représente la répartition du nombre de passages par déchèterie ; les déchèteries accueillant les professionnels sont logiquement les plus fréquentées

Fréquentation des déchèteries : ci-dessous le graphique présentant le nombre d'usagers par déchèterie et par mois



Commune	Total
Sainte-Maxime	37 562
Grmaud	32 112
Cogolin	25 439
Cavalaire	19 785
Ramatuelle	13 780
La Croix Valmer	7 712
Saint-Tropez	7 567
Rayol-Canadel	4 408
Plan de La Tour	4 091
La Garde Freinet	2 025
Total	155 481

3.6.3 Transport

Les transports sont gérés par le SITTOMAT, par le biais de marchés de prestation.

Les déchets sont transportés des déchèteries vers les sites de traitements appropriés (cf. synoptique des flux).

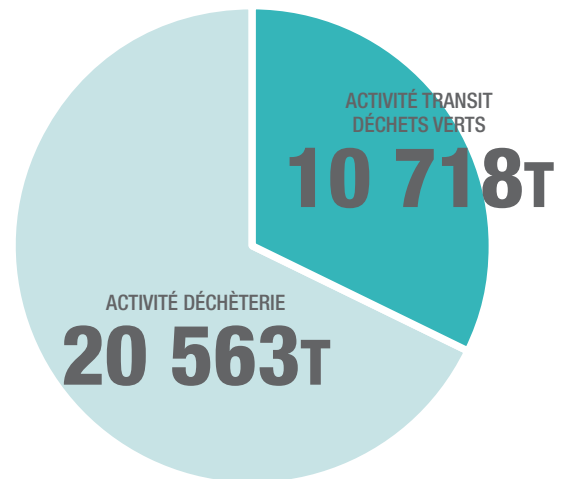
3.6.4 Traitement

Le schéma de traitement pour les différents flux est détaillé dans le synoptique "flux déchèteries" en page 29.

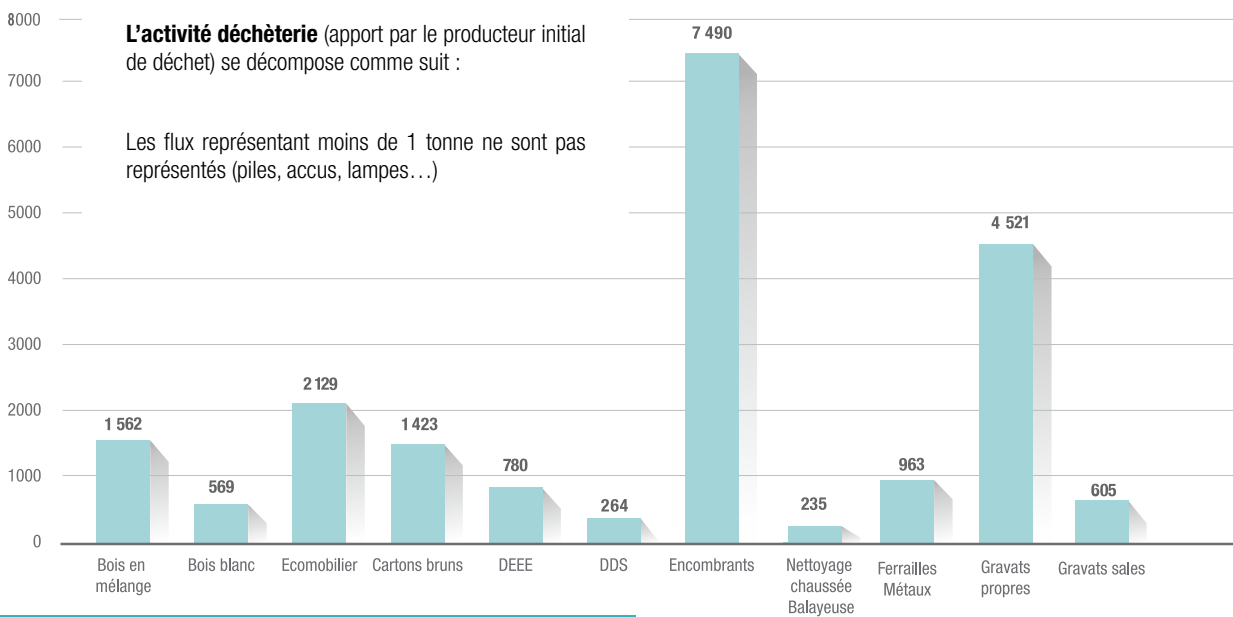
Le graphique suivant représente les tonnages de déchèterie :

- Les déchets verts représentent 34%
- L'activité déchèterie 66%

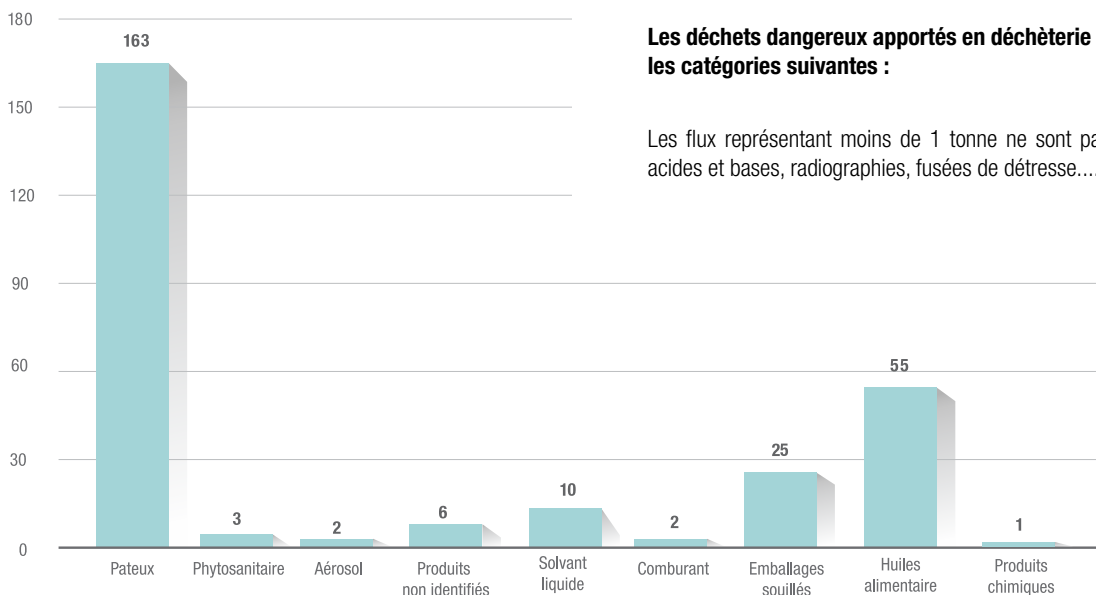
TONNAGES GLOBAUX COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES



ACTIVITÉ DÉCHÈTERIE (TONNES)



COMPOSITION DU FLUX DDS (TONNES) (DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES)



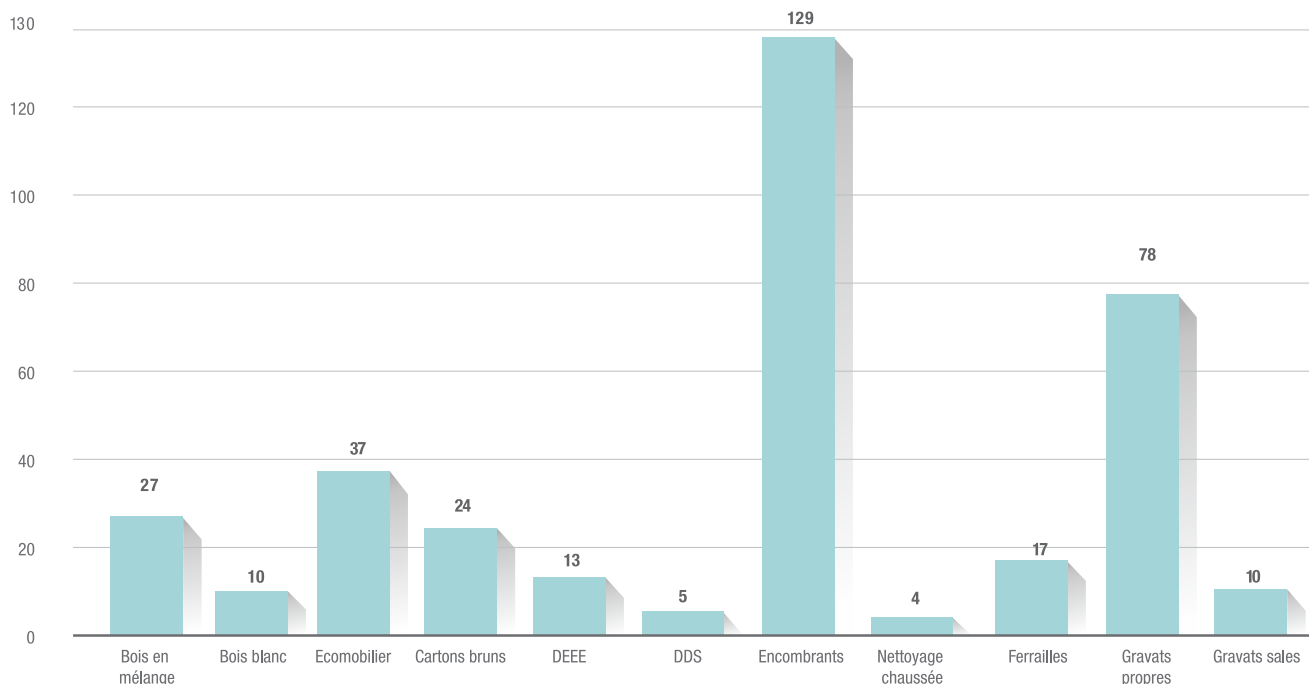
Les déchets dangereux apportés en déchèterie se répartissent dans les catégories suivantes :

Les flux représentant moins de 1 tonne ne sont pas indiqués : batteries, acides et bases, radiographies, fusées de détresse....

Production annuelle par habitant

Le tableau ci-dessous représente la quantité moyenne de déchets amenés en déchèterie par an et par habitant dans le golfe de Saint-Tropez, rapporté à la population INSEE.

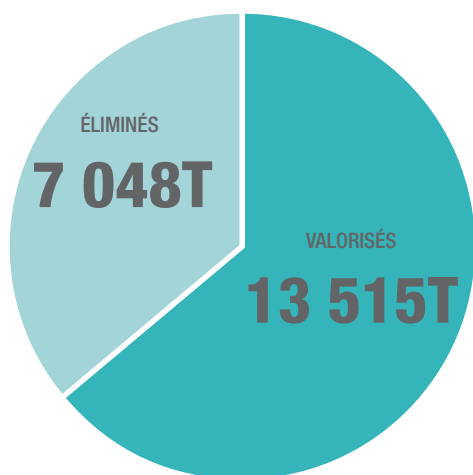
DÉCHÈTERIE KG/AN/HAB



Répartition des modes de traitement

Une partie des déchets est valorisée ; elle représente 66 % des entrants hors déchets verts. Les 34 % restant sont éliminés dans des filières agréées.

RÉPARTITION TRAITEMENT DÉCHETS ISSUS DE L'ACTIVITÉ DÉCHÈTERIE



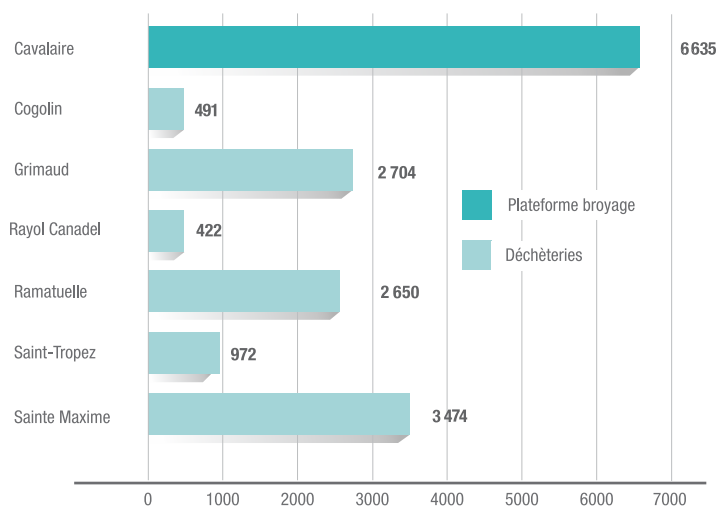
Haut de quai : Frais de personnels et infrastructures.

Bas de quai : **1 830 320€ TTC**
soit environ **89€ HT/tonne**

Activité transit et broyage des déchets verts

Le graphique suivant représente les tonnages de déchets verts apportés dans les déchèteries et à la plateforme de broyage de Cavalaire-sur-Mer.

DÉCHETS VERTS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE (TONNES)



Les déchets verts sont ensuite acheminés vers l'Écopôle, sauf ceux de la déchèterie de Sainte-Maxime qui sont dirigés vers la plateforme de compostage de Cabasse (prestation de service).

Les déchets verts sont transportés :

- Broyés depuis la plateforme de Cavalaire-sur-Mer, les déchèteries de Ramatuelle et Sainte-Maxime.
- Non broyés depuis les déchèteries de Cogolin, Grimaud, Rayol-Canadel-sur-Mer et Saint-Tropez.

3.7 Déchets Verts

3.7.1 Organisation de la collecte

Les déchets verts sont apportés par le producteur initial (usagers, particuliers ou professionnels) : en déchèterie, à la plateforme de broyage de Cavalaire-sur-Mer et à l'Écopôle de La Mole.

Les apports des différents sites sont ensuite centralisés à l'Écopôle de La Mole.

3.7.2 Transport

Le transport depuis les déchèteries jusqu'à l'Écopôle est assuré en régie. Le transport du compost est également réalisé en régie.

3.7.3 Traitement

Les déchets verts bruts subissent un broyage avant d'être disposés en andains.

Après 3 à 4 semaines de maturation durant lesquelles les feuilles et la chlorophylle se dégradent, le broyat est criblé et calibré. Cette étape représente l'affinage du broyat, elle est nécessaire à la production de biomasse.

Durant cet affinage, la fraction ligneuse est séparée de la fraction fine. La fraction ligneuse alimente une centrale biomasse pour produire de l'énergie. La fraction fine est transformée en compost à l'Écopôle de La Mole.

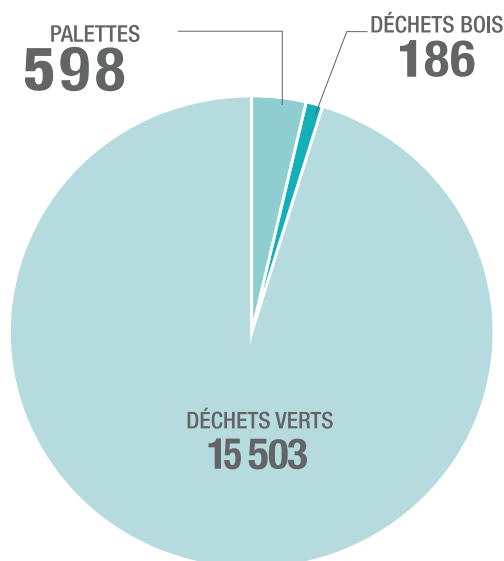


15 503 tonnes de déchets verts
sont entrées sur site.
5 424 t de compost
5 120 t de broyat et
912 t de biomasse
en sont sorties

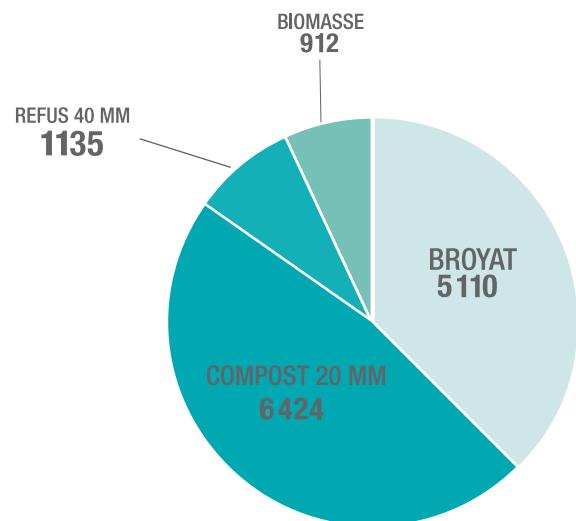


La ligne d'affinage lors de son installation

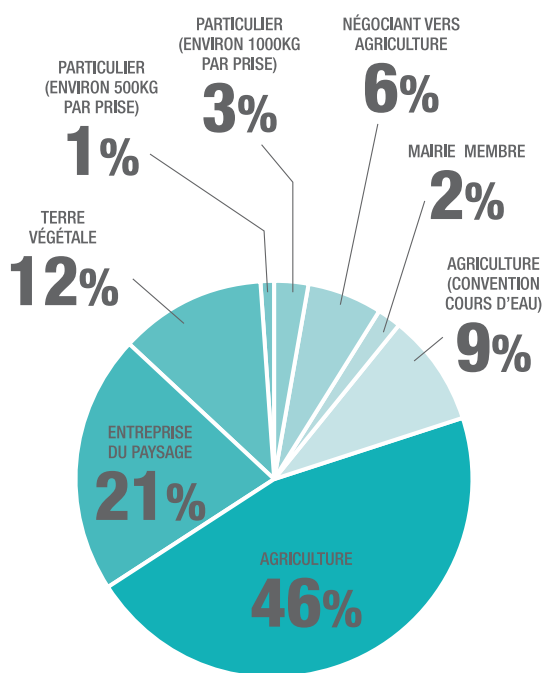
ENTRÉES (TONNES)



SORTIES (TONNES)



RÉPARTITION PAR TYPE DE CLIENT DE LA VENTE DE COMPOST EN 2018



50€ TTC/tonne

c'est le coût global de traitement des déchets verts

La plateforme de broyage située à Cavalaire-sur-Mer et l'Écopôle de La Mole sont exploitées en régie.

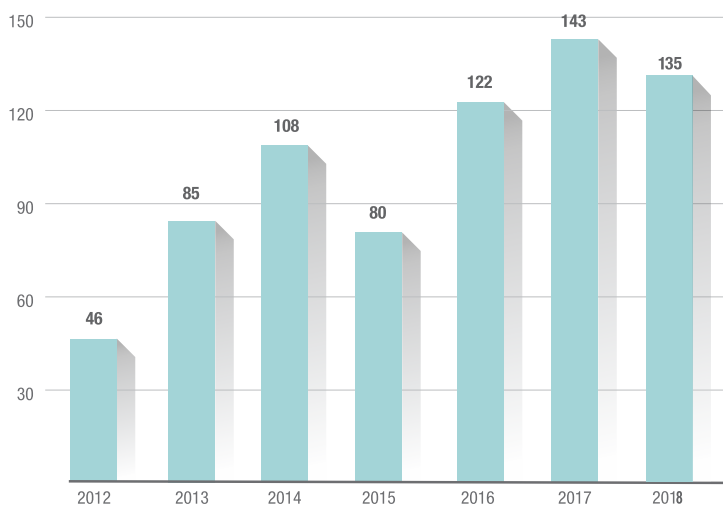
3 474 tonnes de déchets verts, que ne peut pas absorber l'Écopôle, sont dirigées directement vers la plateforme de compostage du groupe Pizzorno à Cabasse.



3.8 Autres flux

D'autres flux, comme les palettes, les huiles, les textiles sont également collectés. Ils sont ensuite dirigés vers les filières de traitement et de recyclage.

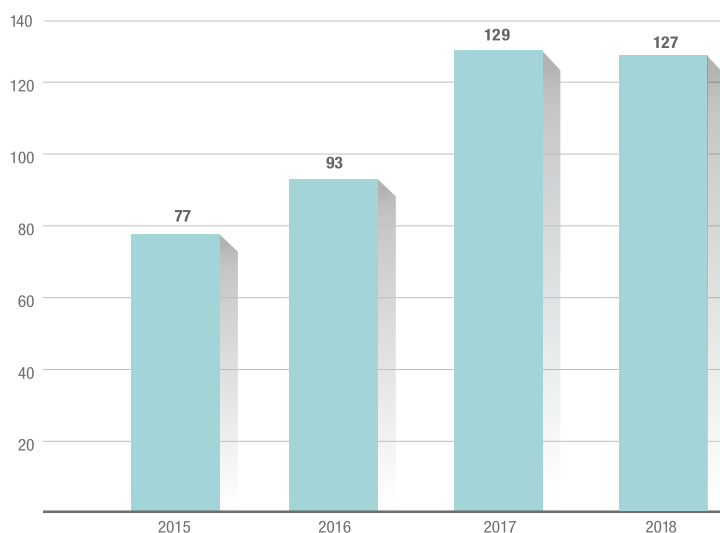
HUILES ALIMENTAIRES (TONNES)



Les huiles sont collectées chez les professionnels, dans des bidons. La collecte est réalisée par un prestataire.

Après collecte, les huiles sont dirigées en déchèterie et ensuite acheminées vers des filières agréées pour y être valorisées énergétiquement.

PALETTES (TONNES)



127 tonnes de palettes ont été collectées chez les professionnels des communes de Cavalaire-sur-Mer et de Saint-Tropez en 2018.

Elles sont broyées à l'Écopôle et incorporées à la production de biomasse à hauteur de 50 %.

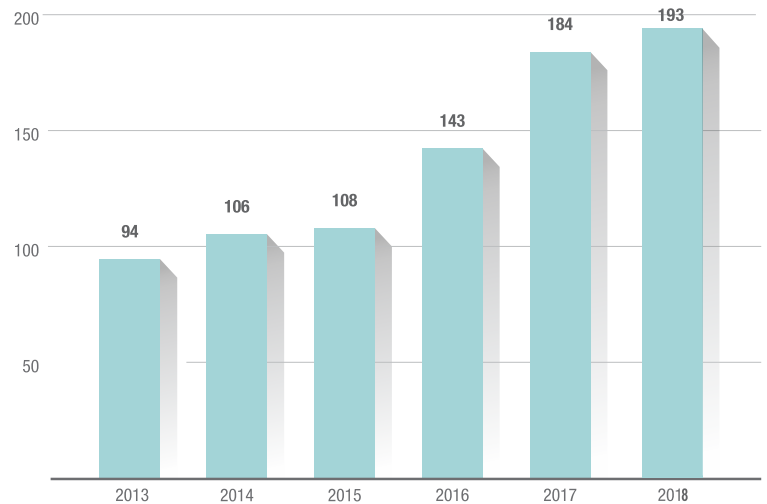


127 tonnes de palettes ont été collectées chez les professionnels en 2018

193 tonnes de textiles ont été récupérées en 2018



TEXTILES (TONNES)

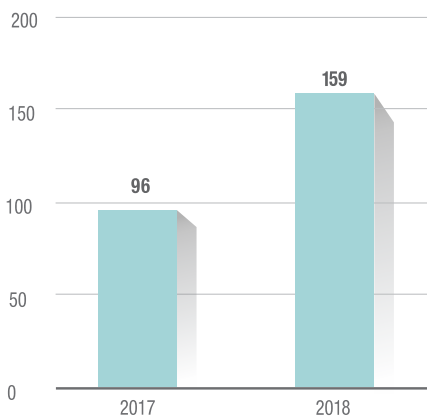


Les textiles sont déposés dans des colonnes dédiées. "Le Relais" (prestataire conventionné de la CCGST) assure la collecte et la valorisation. **193 tonnes ont été récupérées en 2018 dans les 42 colonnes disposées sur le territoire.**

Les textiles sont triés en vue de leur réutilisation, chiffonnage, friperie et/ou leur recyclage en matériaux isolants.



BIODECHETS (TONNES)



160 tonnes de biodéchets ont été collectées entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2018. Ces biodéchets ont été dirigés vers le centre de valorisation organique du Broc pour y être transformés en compost.

Cette collecte fait l'objet d'une expérimentation pour la deuxième année consécutive avant une éventuelle extension dans le nouveau marché.



4



Centre de Tri (CDT) - Valeor - Le Muy

Traitement

4.1 Localisation des unités de traitement et exploitants

De part leur position d'exutoire des déchets collectés, les unités de traitement ont un rôle déterminant dans la structuration du service apporté à l'utilisateur.

Le tableau ci-contre présente les principales unités utilisées par la CCGST.



ISDND du Balançon

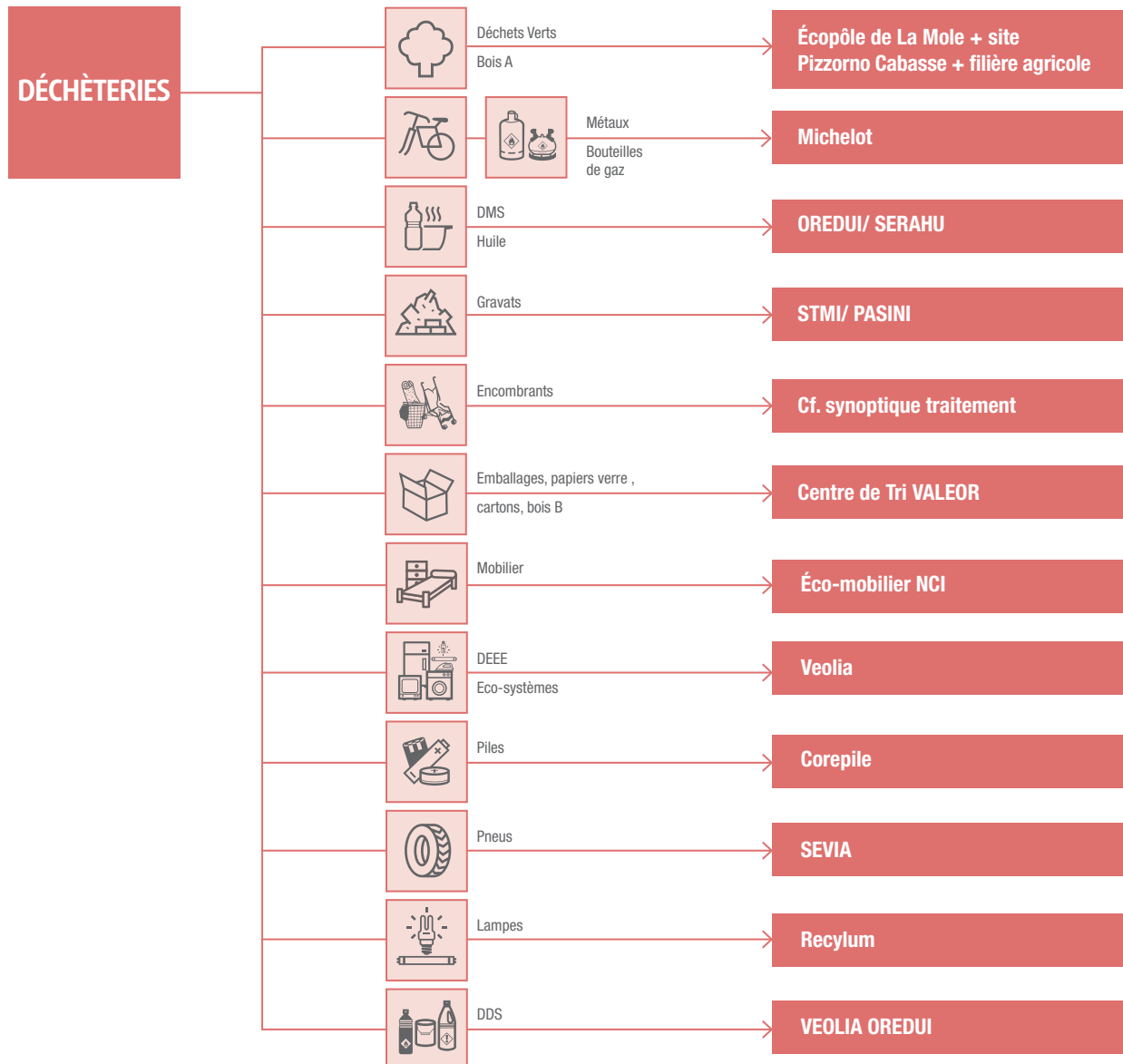
Unités de traitement	Exploitant	Commune
ISDND du Balançon	Groupe Pizzorno	Le Cannet-des-Maures
ISDND de Roumagayrol	Groupe Pizzorno	Pierrefeu-du-Var
UVE SITTMAT	Groupe Pizzorno	Toulon
Centre de Tri (CDT) du Muy	Groupe Pizzorno	Le Muy
Écopôle de La Mole	CC du Golfe de Saint-Tropez	La Mole
Compostière de Cabasse	Groupe Pizzorno	Cabasse
Ferrailleur	Michelot	Grimaud
Centre de traitement déchets dangereux	OREDUI	La Seyne-sur-Mer/ Grasse
Plateforme de tri NCI	Paprec	La Londe-les-Maures
Plateforme de valorisation des inertes STMI	STMI / PASINI	Cogolin

Unité de Valorisation énergétique (SITTMAT)



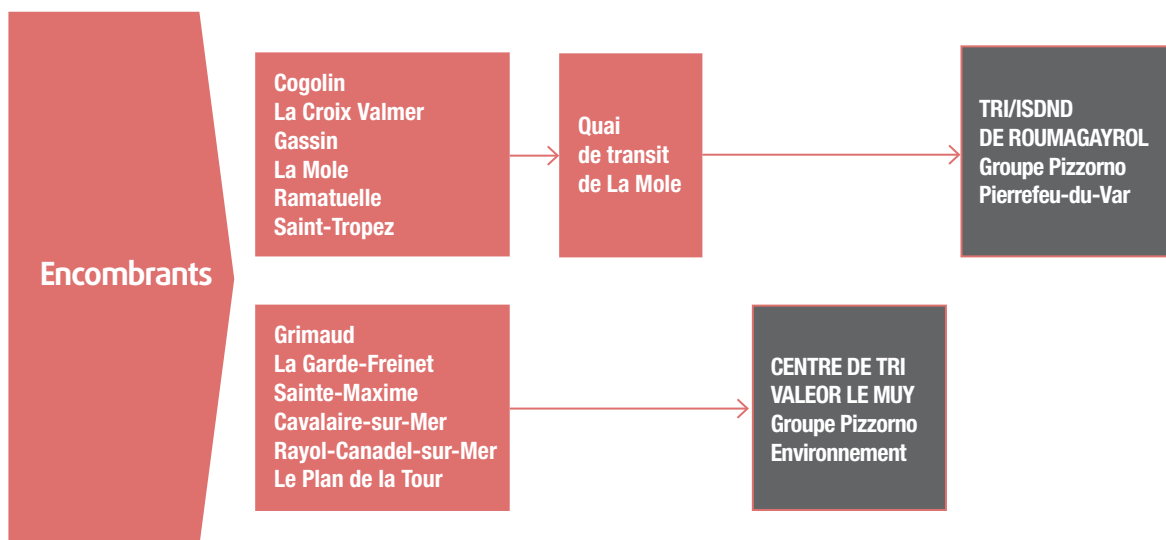
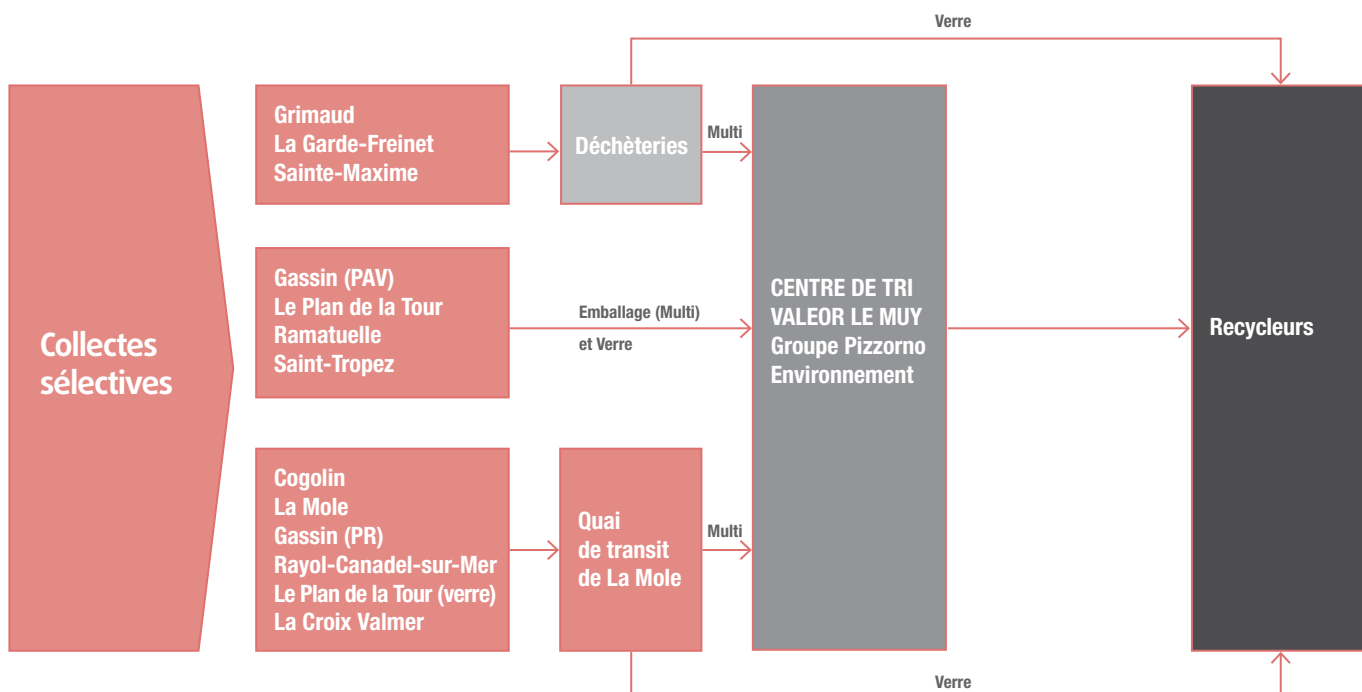
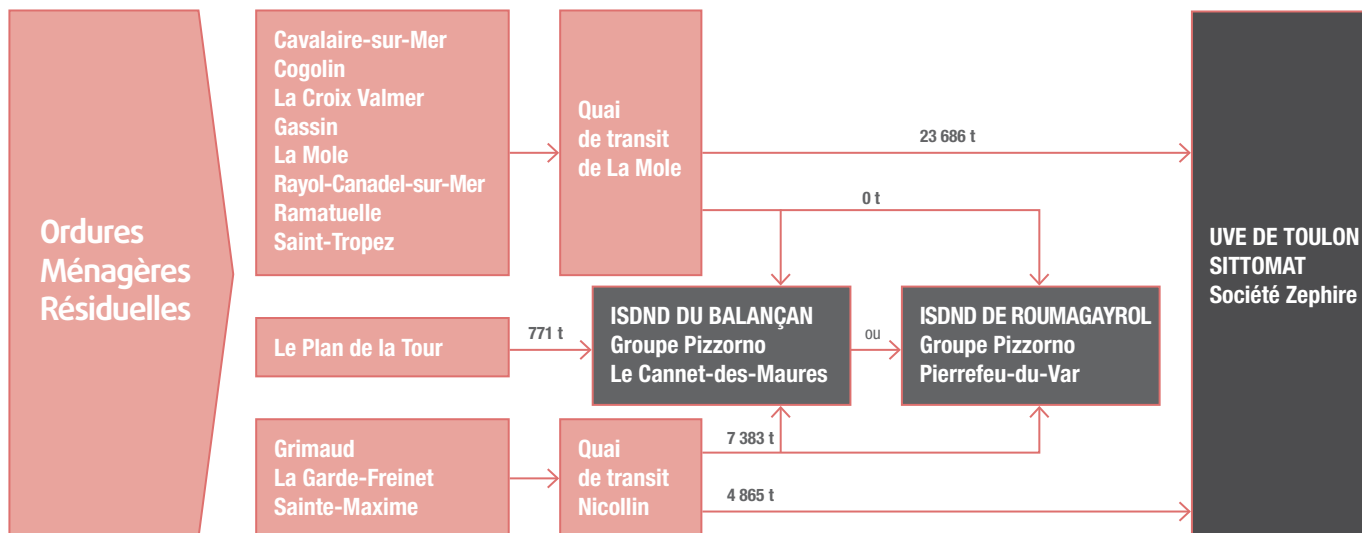
4.2 Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets

Synoptique des schémas de traitement depuis les déchèteries



Déchèterie de Sainte-Maxime

Synoptique de traitement des flux à partir des collectes



4.3 Capacité des unités et tonnages traités dans l'année par flux de déchets, performance énergétique des installations

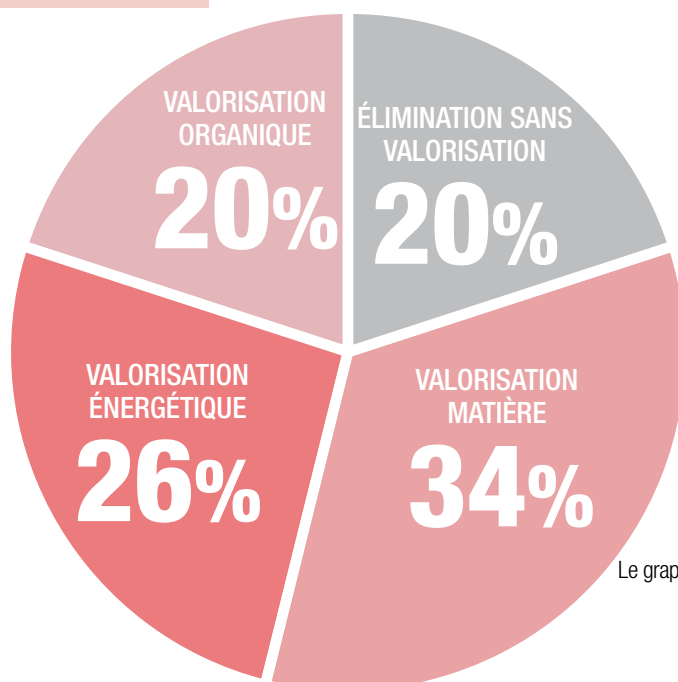
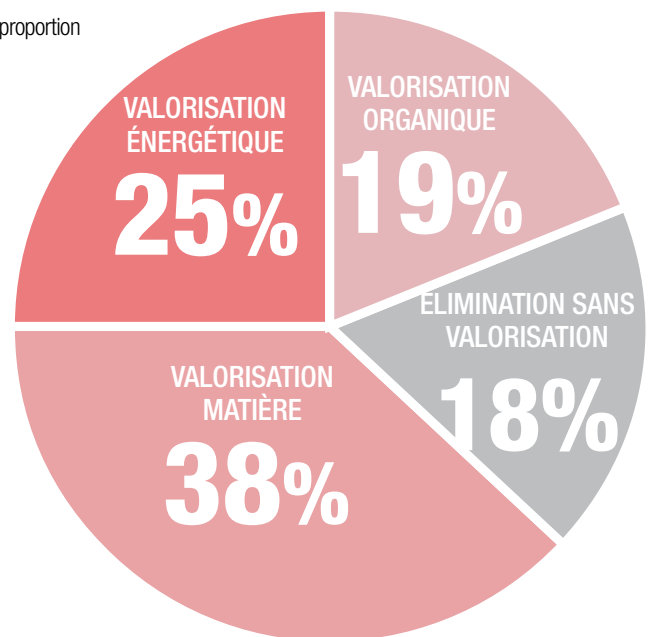
Les deux ISDND bénéficient de la réfaction de TGAP pour une valorisation du biogaz supérieure à 75 %.
L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon a un rendement de 0,62 avant application du facteur de correction climatique (soit 0,775 avec le FCC).
Les tonnages par flux de déchets sont détaillés pour chaque flux.

Nom de l'installation	Maître d'Ouvrage	Capacité de traitement autorisée	Tonnage CCGST tous flux confondus
ISDND Le Cannet-des-Maures	Pizzorno	255 000 t/an	4 263 t
ISDND et plateforme d'encombrants de Pierrefeu-du-Var	Pizzorno	115 000 t/an	3 890 t et 2 499 t
UVE Toulon	SITTOMAT	285 000 t/an	28 551 t
Centre de Tri (CDT) du Muy	VALEOR	7 500 m ³ en 2714-1	12 736 t
Centre de valorisation des inertes	STMI/ PASINI	-	5 125 t
Michelot (ferrailleur)	Michelot	6 000 m ³	963 t
Paprec site de la Pabourette	PAPREC	25 000 t/an	1 423 t

4.4 Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités de déchets ménagers et assimilés

Le graphique suivant représente les modes de traitement utilisés et la proportion occupée par chacun de ces modes pour les DND.

82%
des déchets produits ont été valorisés en 2018.
Les 18% restant ont été éliminés en ISDND.
Sur les DND-NI, le taux est à 80%.



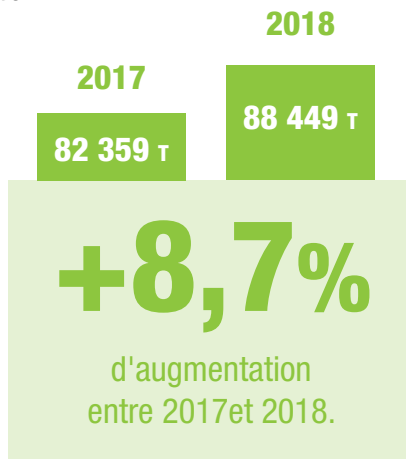
Le graphique suivant représente le taux de valorisation des DND-NI (non inertes)



Bilan technique des tonnages

5.1 Bilan des tonnages enlevés

On ne constate pas d'évolution notable de la production de déchets. La quantité de déchets pris en charge par le service (doublons collecte/déchèterie déduits) **en 2018 s'élève à 88 449 tonnes contre 81 359 en 2017, soit 8,7 % d'augmentation**

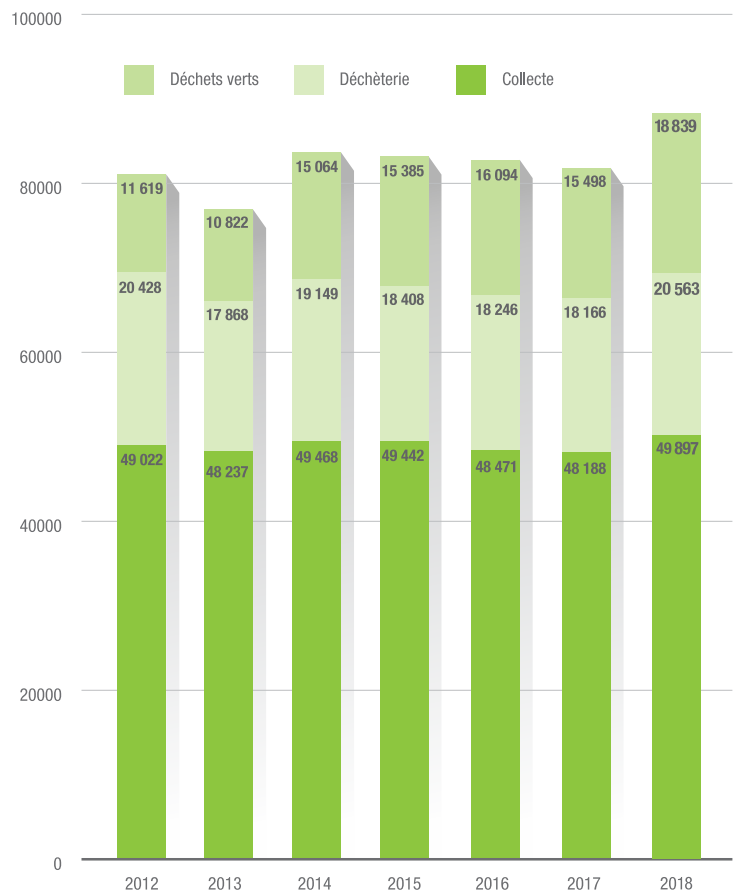


Le graphique ci-contre représente l'évolution de la production totale de déchets depuis 2012 selon leur catégorie.

Certains déchets collectés sont déposés en déchèterie par la suite (exemple des encombrants valorisables) ; ces derniers sont comptabilisés dans la rubrique déchèterie et dans la rubrique collecte.

La production totale de déchets diffère donc légèrement de la somme des 3 catégories présentées ci-dessus.

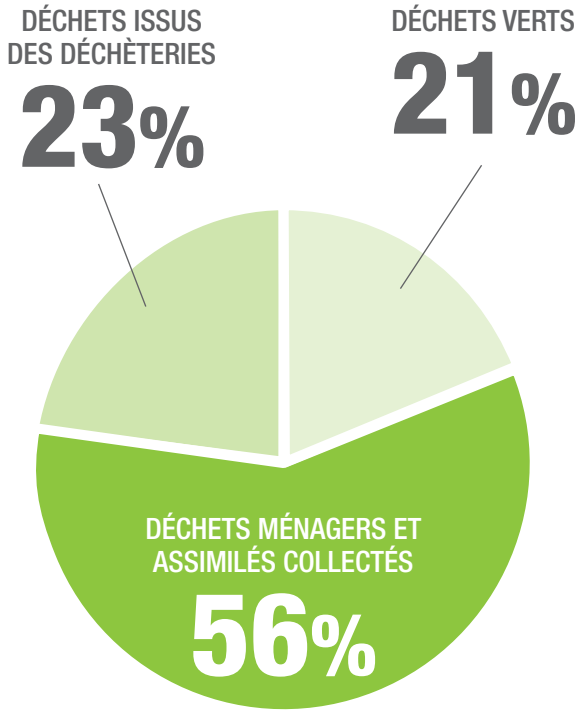
ÉVOLUTION PRODUCTION TOTALES DE DÉCHETS (TONNES)



Les différentes catégories de déchets prises en charge par le service

Le diagramme suivant représente la répartition entre déchets verts (21 %), déchets issus des déchèteries (23 %) et déchets collectés (56 %).

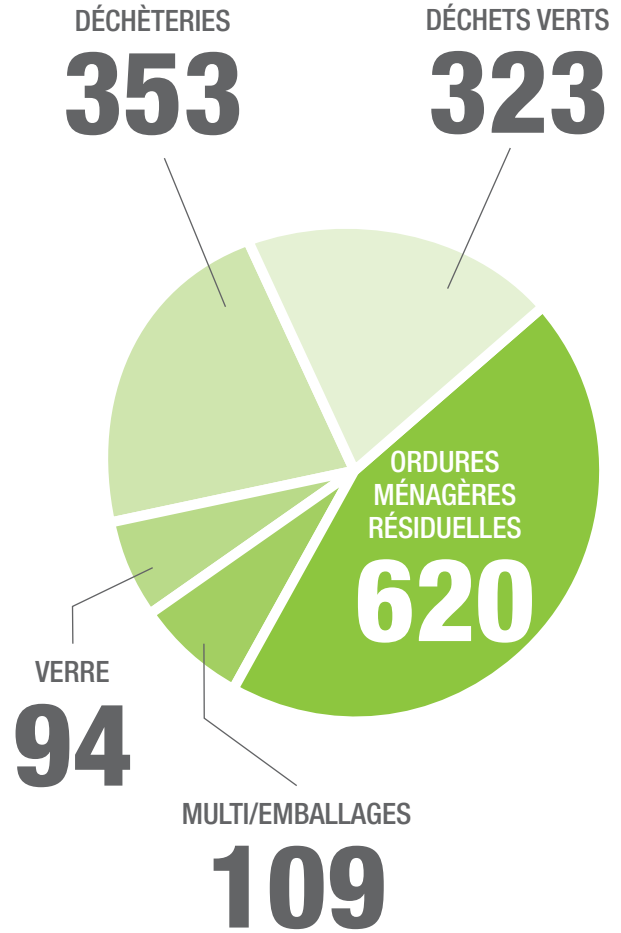
RÉPARTITION DES TYPES DE DÉCHETS EN 2018



Production annuelle par habitant

Le diagramme ci-dessous représente la quantité moyenne de déchets produits, tous flux confondus, par an et par habitant dans le golfe de Saint-Tropez, rapportée à la population INSEE.

RÉPARTITION KG/AN/HABITANT



Le graphique ci-contre représente l'évolution du taux de Collecte Sélective (dont la valorisation des cartons, huiles, palettes des professionnels) depuis 2012. Il s'agit du tonnage de déchets recyclables collectés divisé par le total Ordures Ménagères + recyclables.

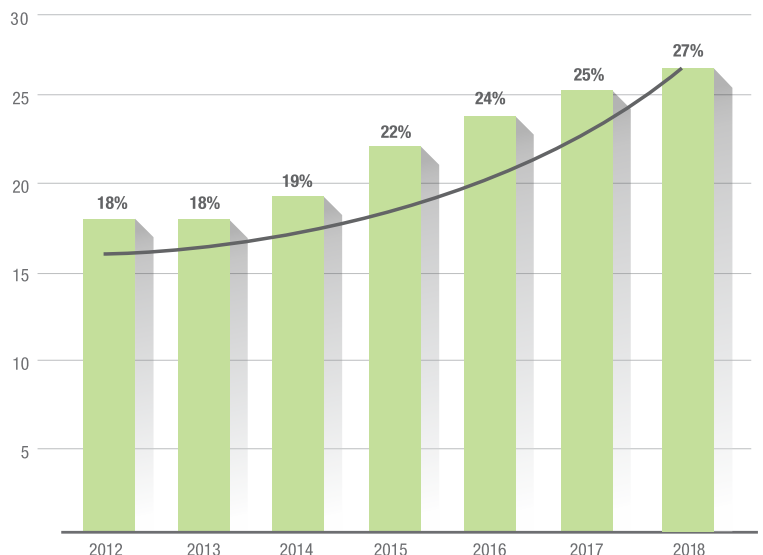
Déchets recyclables considérés :

- le verre
- les emballages/multimatériaux
- les cartons des professionnels
- les huiles et palettes

Ce graphique illustre l'évolution de la Collecte Sélective depuis 2012.

Si l'on considère uniquement le verre et les emballages, on se situe à 25 % en 2018.

TAUX DE VALORISATION COLLECTE SÉLECTIVE (Y COMPRIS PROFESSIONNELS)

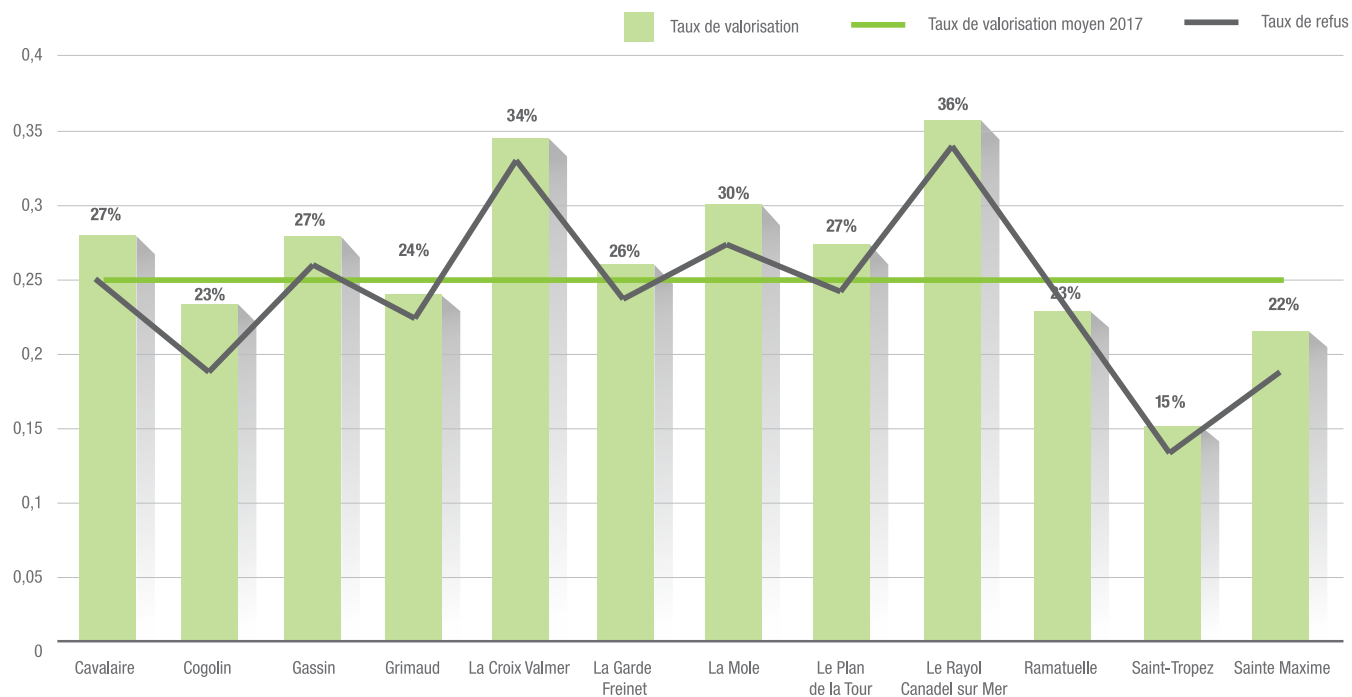


Taux de valorisation et taux de refus

Le graphique ci-dessous représente les taux de valorisation Collecte Sélective par commune, le taux moyen et le taux de refus sur les collectes multi en bacs, pour l'année 2018.

- Concernant le taux de valorisation, on note une certaine homogénéité.
- Concernant le taux de refus par commune des collectes en bacs jaunes, on note des taux plutôt homogènes. Cet échantillonnage permet de donner la composition moyenne des bacs jaunes de la CCGST.

TAUX DE VALORISATION COLLECTE SÉLECTIVE 2018 TAUX MOYEN ET TAUX DE REFUS



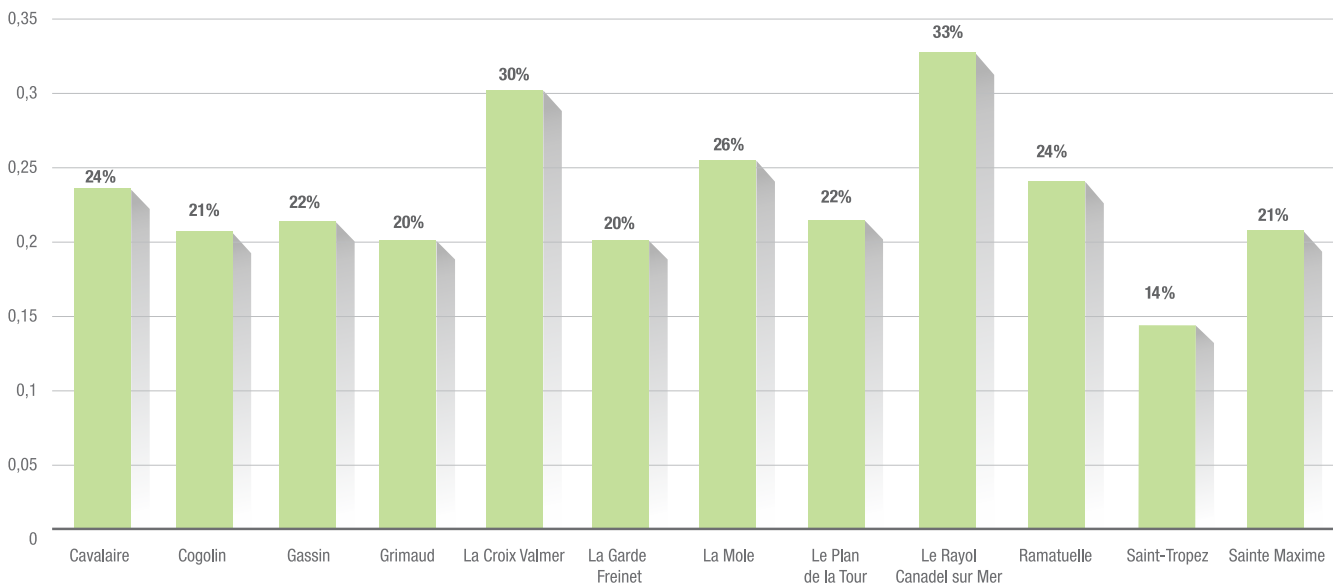
22%

c'est le taux de refus moyen sur la CCGST



On peut calculer à partir des taux de valorisation et des taux de refus un taux de valorisation corrigé théorique qui donne la fraction réellement valorisée. Le graphique suivant représente les taux de valorisation par commune corrigés, en tenant compte du taux de refus indicatif de chacune.

TAUX DE VALORISATION CORRIGÉ PAR LE TAUX DE REFUS



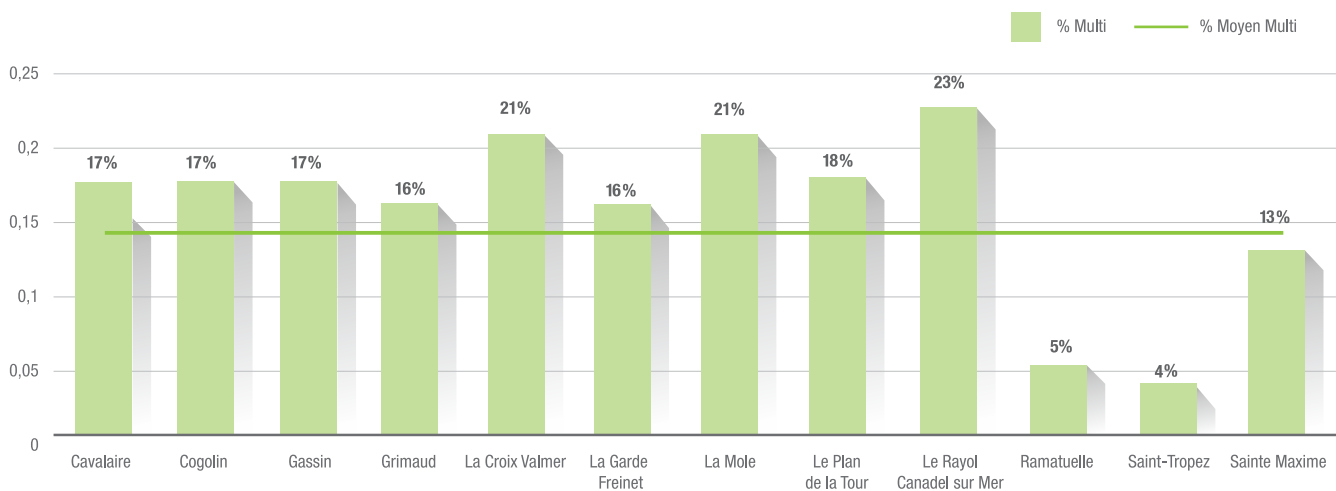
Part que représente les emballages (le multimatériaux) sur le total des Ordures Ménagères collectées.

Le graphique suivant représente la proportion de multimatériaux (emballages et papier additionnés) collectés dans chaque commune.

Il s'agit du tonnage de multimatériaux divisé par le total (multi + verre + Ordures Ménagères) :

$$\% \text{ multi} = \frac{T(\text{multi})}{T(\text{multi} + \text{verre} + \text{OM})}$$

PROPORTION D'EMBALLAGES COLLECTÉS (HORS VERRE)



Deux communes présentent un gisement potentiel important qui n'est pas encore exploité : Ramatuelle et Saint-Tropez.

En effet, à Ramatuelle la somme emballages (ECC) et papiers (JRM) représente à peine 5 % du total collecté. À Saint-Tropez, le multimatériaux représente 4 % du total collecté alors que les autres communes oscillent autour de 18 %.

Pour un taux théorique de 16 %, le gisement potentiel restant à exploiter pour ces 2 communes est le suivant :

- Ramatuelle : 467 tonnes
- Saint-Tropez : 976 tonnes

Soit 1 443 tonnes de multi restant théoriquement à capter.

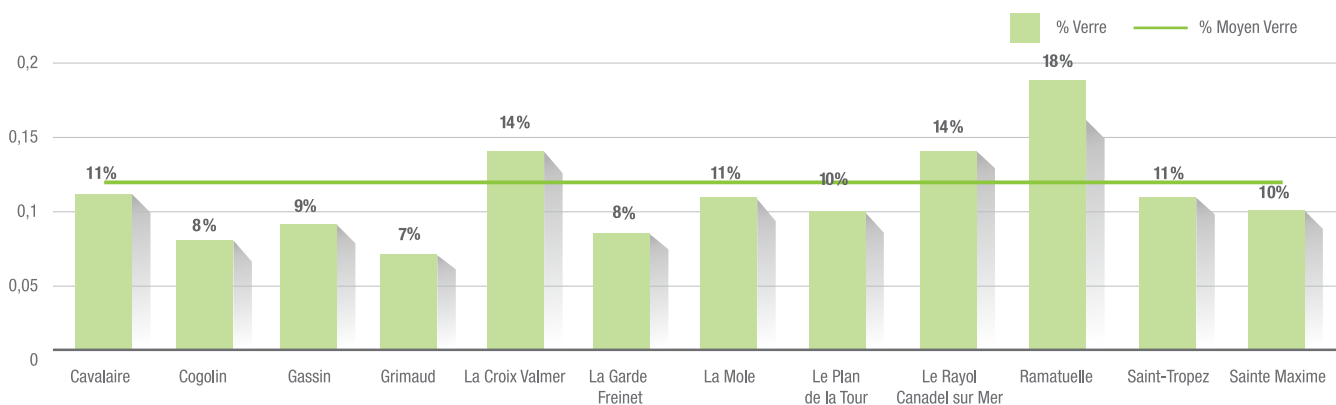
Part que représente le verre sur le total des Ordures Ménagères collectées ?

Le graphique ci-dessous représente la proportion de verre collecté dans chaque commune.

Il s'agit du tonnage de verre divisé par le total (multi + verre + Ordures Ménagères) :

$$\% \text{ verre} = \frac{T(\text{verre})}{T(\text{multi} + \text{verre} + \text{OM})}$$

PROPORTION DE VERRE COLLECTÉ



Centre de Tri du Muy - Alvéole de réception du verre

9 communes présentent une proportion de verre inférieure à la moyenne du territoire.

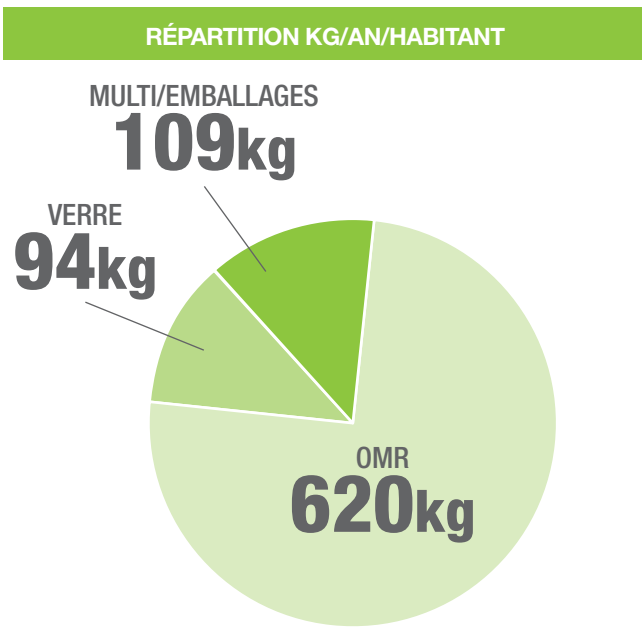
La Collecte Sélective du verre pourrait y être développée plus avant.

Le taux sur les autres communes oscille autour de 12 %.

Pour un taux théorique de 12 %, le gisement potentiel restant à exploiter pour ces 6 communes se situe autour des 976 tonnes.

Production annuelle par habitant

Le diagramme ci-dessous représente la quantité moyenne d'Ordures Ménagères et de tri produits par an et par habitant dans le Golfe de Saint-Tropez, rapporté à la population INSEE.



Ces chiffres sont bien évidemment dopés par la fréquentation touristique, puisque la population INSEE ne prend pas en compte les touristes.

Un habitant du golfe produirait donc en théorie :

- 620 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles par an
- 109 kg d'emballages et papiers par an
- 94 kg de verre par an

C'est environ 2,5 fois plus que la moyenne nationale.

Cette différence est due aux quantités de déchets produites par les touristes et résidents secondaires qui ne sont pas comptabilisés dans la population INSEE.

Impacts de la saisonnalité

Le tableau suivant illustre bien l'impact de l'activité touristique sur la production de déchets.

Le pic d'activité touristique et le pic de production de déchets coïncident en juillet et août.

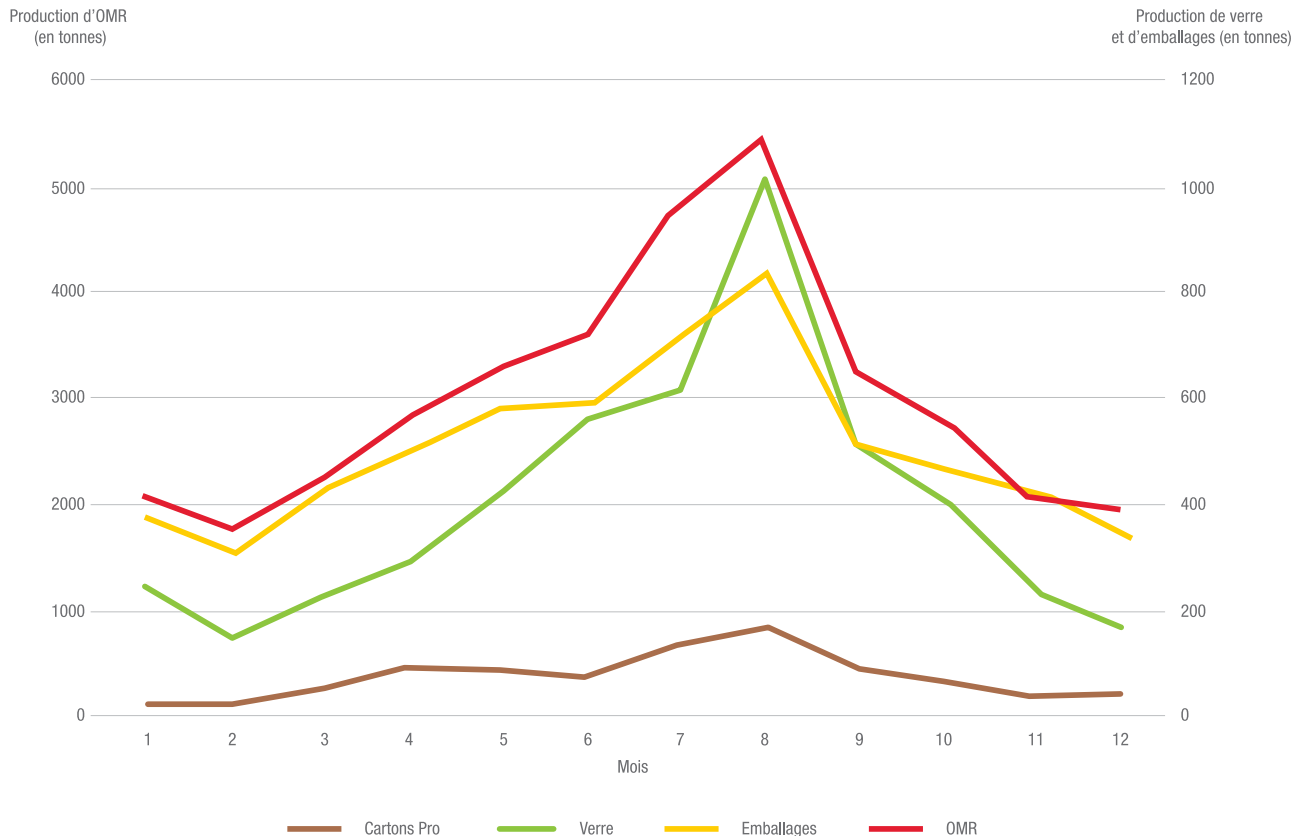
On observe sur ce graphique :

- une forte progression des Ordures Ménagères Résiduelles en été avec un rapport de 3,1 entre le mois le plus faible et le plus fort.
- une progression moins marquée du tri des emballages en été avec un rapport de 2,5 entre le mois le plus faible et le plus fort.
- une très forte progression du verre en été avec un rapport de 6 entre le mois le plus faible et le plus fort.
- une très forte progression des cartons collectés avec un rapport de 7,25 entre le mois le plus faible et le plus fort



Stand estival des Ambassadrices du Tri

IMPACT DE LA SAISONNALITÉ



6



Prévention et sensibilisation

6.1 Prévention des déchets ménagers et assimilés

6.1.1 Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction de 10% des DMA (DND-NI) entre 2010 et 2020.

Si l'on se positionne avec une base 100 en 2010 on observe une réduction de 0,4 % des déchets non dangereux non inertes en kg/an/habitant. Les tonnages ont globalement augmentés sur tous les flux en 2018 (+ 8,7%) et plus particulièrement sur les déchets verts (+ 22%) et les gravats (+ 24%).

NB : Après plusieurs années de baisse, on a assisté à une forte augmentation des tonnages en 2018.

6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010

La loi de transition énergétique fixe des objectifs de réduction des tonnages enfouis à l'horizon 2020 et 2025 :

- ▶ diminution de 30 % des tonnages enfouis par rapport à 2010 en 2020.
- ▶ diminution de 50 % des tonnages enfouis par rapport à 2010 en 2025.

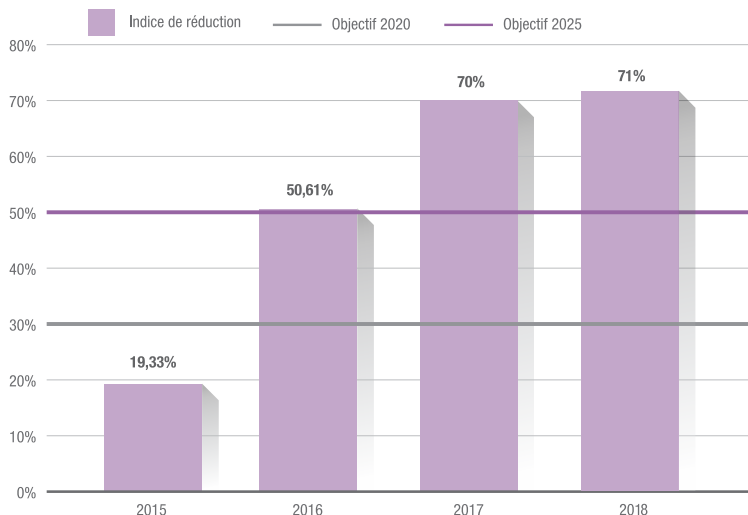
Le tableau suivant synthétise les chiffres de la CCGST.

	Évolution 2010-2018 en valeurs absolues		Évolution 2010-2018 en %		
	Évolution en tonnes	Évolution en kg/an/hab	Évolution en tonnes	Évolution en kg/an/hab	Objectif 2020 LTECV
DND	4 898	18	6%	1,2%	
DND non inertes	3 345	6	4%	-0,4%	-10%
Inertes	1 553	24	43%	37,1%	

Indice de réduction des tonnages enfouis			
Année 2010 = base 100 pour le calcul de la réduction des tonnages enfouis			
Tonnages 2010	OM	Encombrants	Total
Ex Syndicat traitement	25 671,52	4 670,91	
Rayol-Canadel-sur-Mer et Cavalaire-sur-Mer	0	747	
Ex SIVOM	14 077,80	5 362,84	
Le Plan-de-la-Tour	1 479,71	742,2	
Total	41 229,03	11 522,95	52 751,98
Tonnages 2016	OM	Encombrants	Total
ISDND	18 249	7 807,11	26 056,11
UVE	18 487		
% réduction			50,61%
Tonnages 2017	OM	Encombrants	Total
ISDND	10 246	5688	15 934
UVE	26 308		
% réduction			69,79%
Tonnages 2018	OM	Encombrants	Total
ISDND	8 154	7 090	15 244
UVE	28 851		
% réduction			71,10%

Le graphique suivant illustre les objectifs de 2020 et 2025 atteint dès 2016 pour la CCGST.

INDICE DE RÉDUCTION DES TONNAGES ENFOUIS



Salle de réunion du SITTOMAT



6.2 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

La dynamique enclenchée en 2017 s'est poursuivie en 2018 : prévention, sensibilisation et communication en direction de tous les publics avec pour objectif la baisse des tonnages des Ordures Ménagères et l'augmentation du taux de valorisation (développement des filières...), distribution de composteurs, expérimentation de collecte des biodéchets des restaurateurs de Pampelonne.

Au-delà de la sensibilisation, les actions de prévention se sont développées, avec notamment de nombreuses distributions de composteurs décentralisées afin que toutes les communes du territoire aient été l'objet d'au moins une distribution depuis le début de la campagne.

Ces actions s'inscrivent dans une approche plus globale avec le lancement de l'élaboration du plan de prévention et du programme territoire économie circulaire

6.2.1 Les Ambassadeurs du Tri : véritable vecteur de communication

Les Ambassadeurs du Tri, à travers leurs actions, concourent à atténuer et prévenir les effets préjudiciables sur l'homme et sur l'environnement. Elles déploient des actions pour inciter la population à trier ses déchets, à composter, à déposer en déchèteries. Elles permettent une prise de conscience des habitants et des vacanciers.

Ces actions de communication et d'accompagnements sont indispensables à la bonne utilisation des outils mis en oeuvre par la collectivité, et au maintien d'une dynamique positive et participative chez les administrés.

L'adhésion au SITTOMAT a permis d'atteindre, dès 2016, l'objectif de réduction des tonnages enfouis fixé pour 2025

(- 50 % des tonnages enfouis par rapport à 2010)

En 2018,

71%

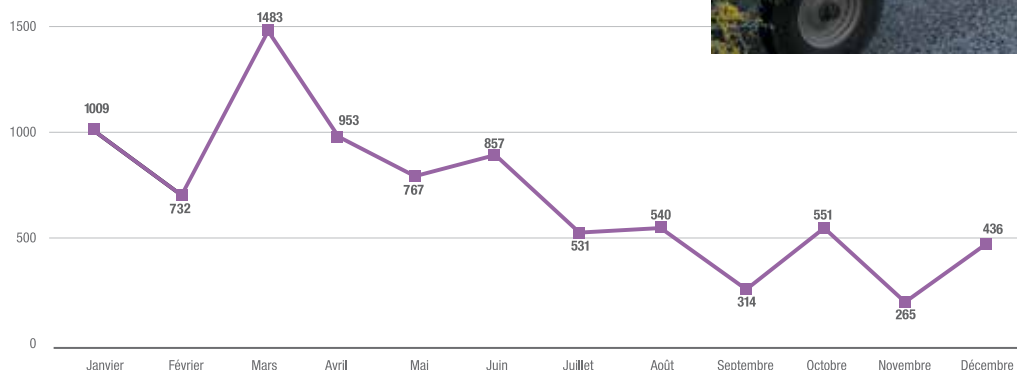
de réduction de nos tonnages enfouis par rapport à 2010



NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES

Le nombre de personnes sensibilisées dépend du type d'actions menées. Typiquement, la distribution d'outils de communication dans les boîtes aux lettres permet de bons rendements horaires en termes de nombre de personnes sensibilisées (pic du mois de février). La sensibilisation des professionnels en période estivale a aussi été développée cette année, tandis que les écoles font l'objet d'actions au printemps et à l'automne.

NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES

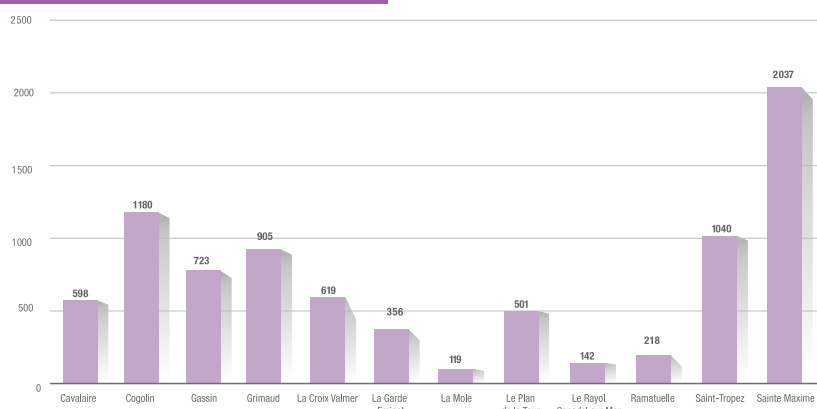


TOTAL DES INTERVENTIONS PAR TYPE D'ACTION

Le tableau suivant présente le nombre d'interventions par type d'action et par mois.

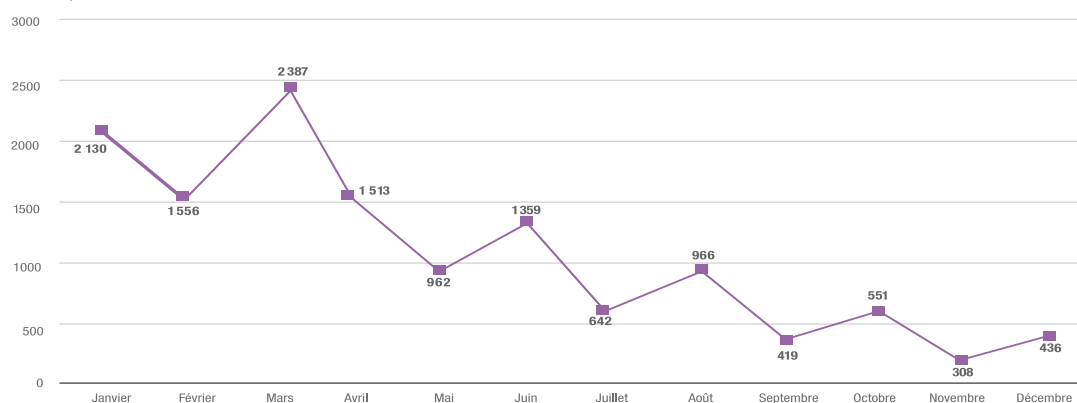
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Administrations	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1
Assemblées générales	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2
Comités de quartiers	0	1	0	0	0	0	0	1	0	3	0	0	2
Stands	0	5	4	9	9	10	9	15	7	4	2	6	80
Classes	14	6	27	0	0	6	0	0	5	4	2	2	66
Péri-scolaires	4	2	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
Professionnels	1	0	1	4	20	11	11	6	0	1	1	8	64
Porte-à-porte	6	4	4	4	2	2	4	10	1	0	0	1	38
Boitage	5	4	4	3	2	1	1	2	1	0	1	0	24
Total	30	22	46	21	33	30	26	34	14	9	7	17	289

TOTAL DES PERSONNES SENSIBILISÉES PAR COMMUNE



TOTAL DES INTERVENTIONS PAR MOIS

On observe un pic d'intervention en début d'année qui correspond à une importante campagne de boîlage (distribution de guides et de sacs de pré-collecte).



Au total ce sont près de
13 000 personnes
 qui ont été sensibilisées au travers
 des actions de proximités menées
 par nos Ambassadeurs du Tri,
 dont **8 500 lors d'échanges directs.**



6.2.2 Bilan carbone

Le tableau suivant présente le bilan des émissions de CO₂ liées aux activités de la gestion des déchets.

Prestataire	Activité	Kilométrage	Évolution km n/n-1	Consommation gasoil	Bilan Carbone
Nicolin	collecte	241 741		164 384	491
Pizzorno	collecte	1 218 217		462 922	1 256
GPE	transport 6*4	134 550		80 730	237
GPE	Transport FMA	146 130		67 220	133
PO/GPE	lavage/maintenance	27 497		6 874	18
TOTAL		1 768 135	- 80 309	815 025	2 082



782 130 litres de gasoil
 consommés en 2018 pour
2 082 tonnes équivalent de
CO₂ émis dans l'atmosphère en
 transport FMA



Sachant qu'un arbre absorbe 360 kg de CO₂
en 20 ans, soit une moyenne de 18 kg/an, il faudrait
planter environ 115 666 arbres par an pour
compenser nos émissions.

La rationalisation des transports OMR a permis
 une légère diminution de l'impact carbone de
 la collectivité. Le nouveau matériel de collecte
 devrait, lui aussi, avoir un **impact positif sur les**
émissions GES en 2019.

7



Bilan financier

7.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.)

Prestation de service : pré collecte, collecte

Régie : collecte et traitement des végétaux, haut de quai de déchèteries.

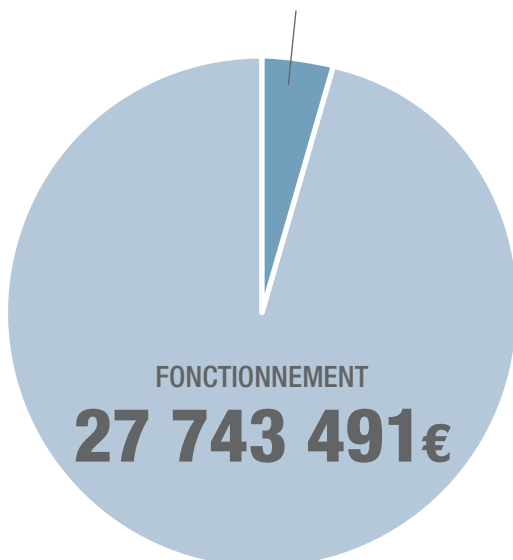
Délégation de compétence au SITTOMAT : traitement, bas de quai de déchèteries.

7.2 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement

RECETTES

INVESTISSEMENT

1 608 219€



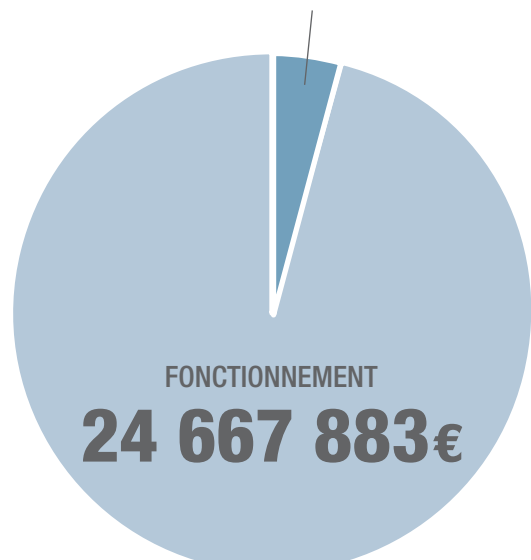
FONCTIONNEMENT

27 743 491€

DÉPENSES

INVESTISSEMENT

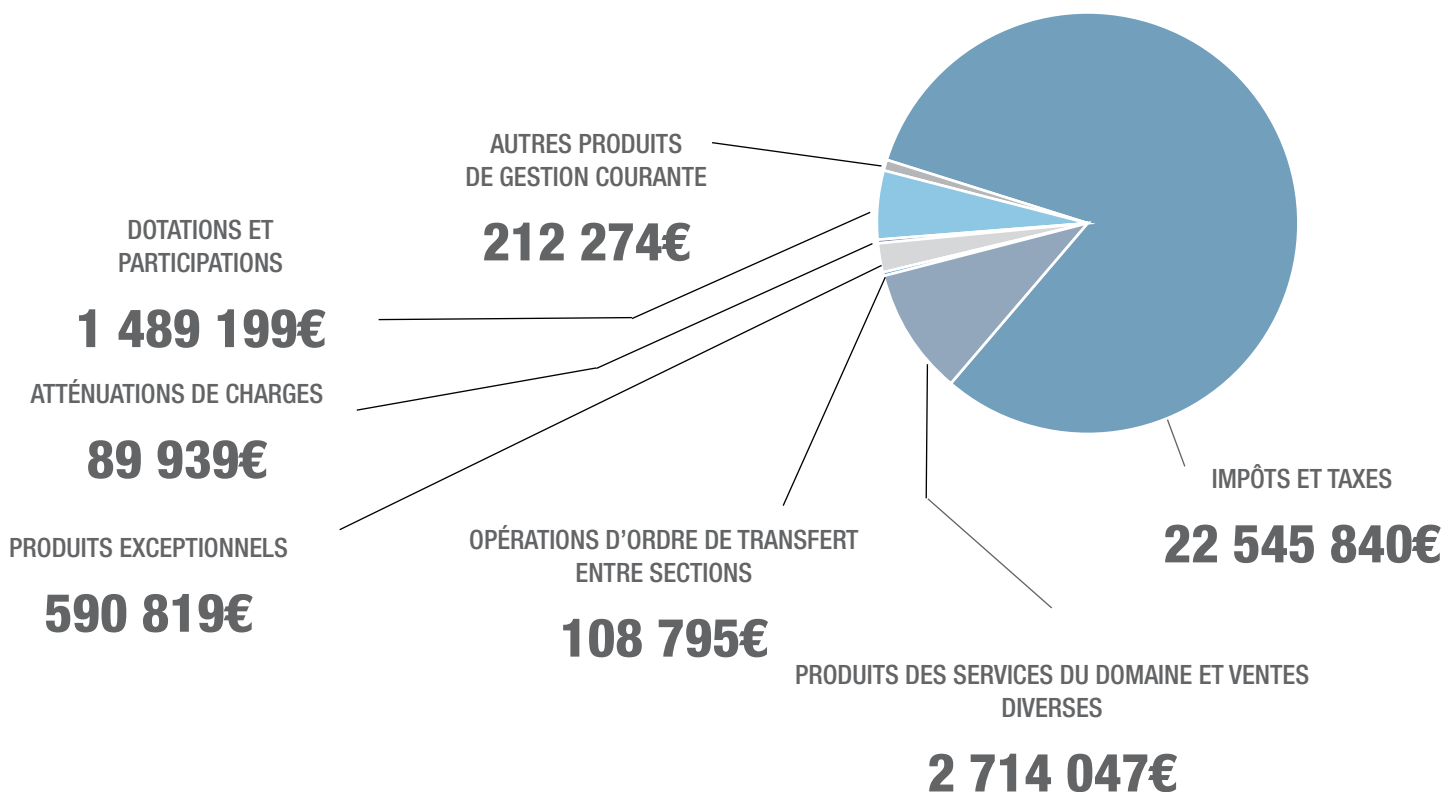
1 096 001€



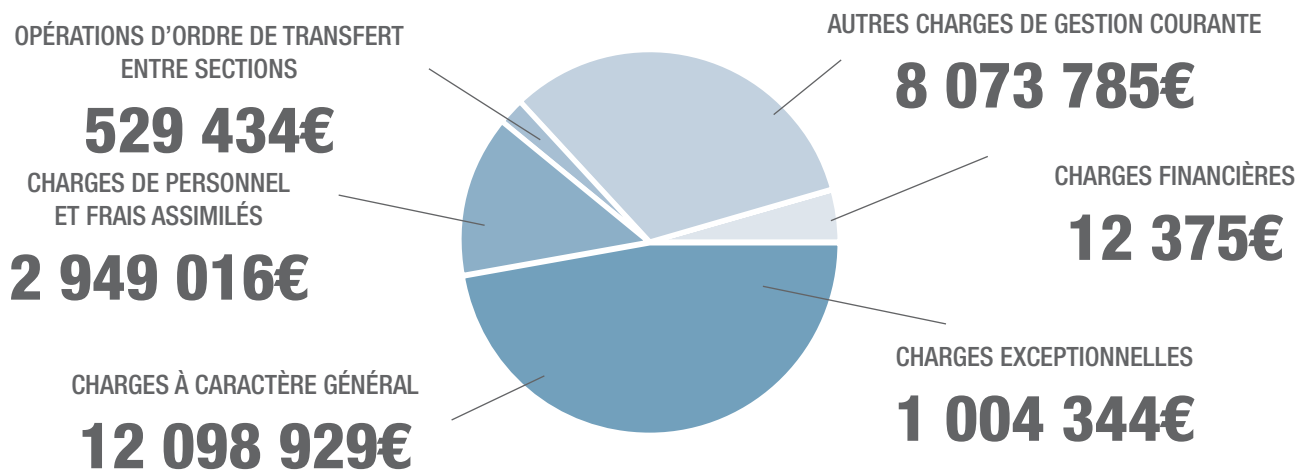
FONCTIONNEMENT

24 667 883€

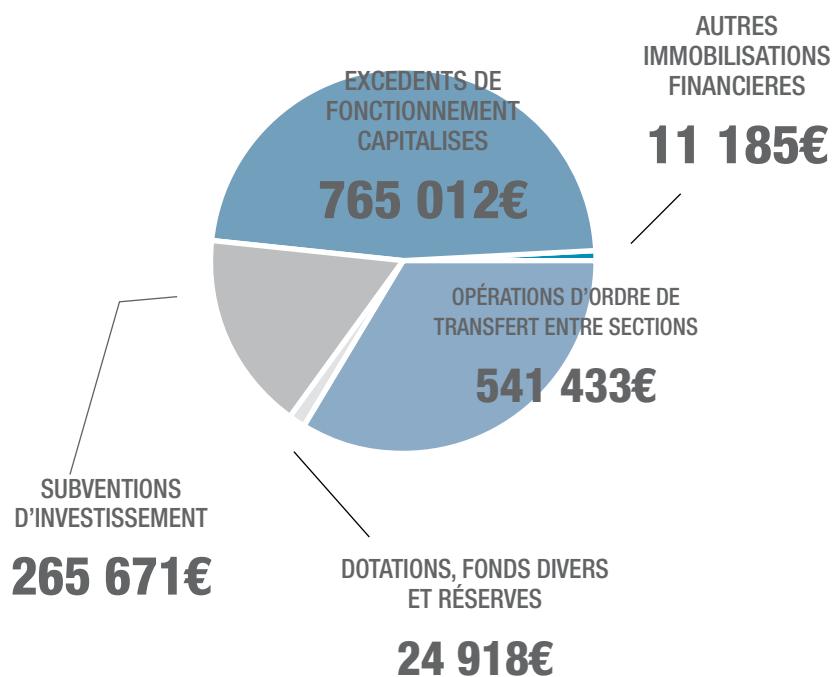
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



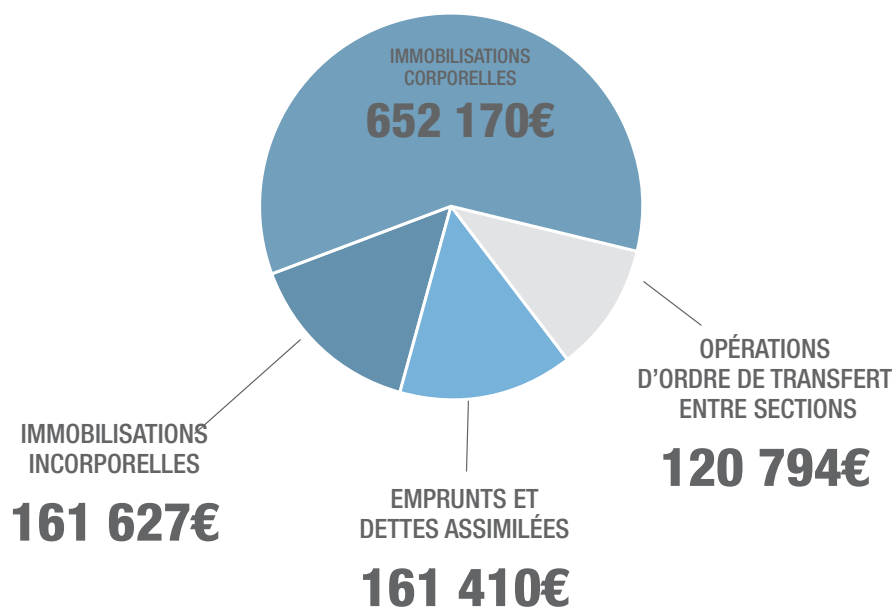
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



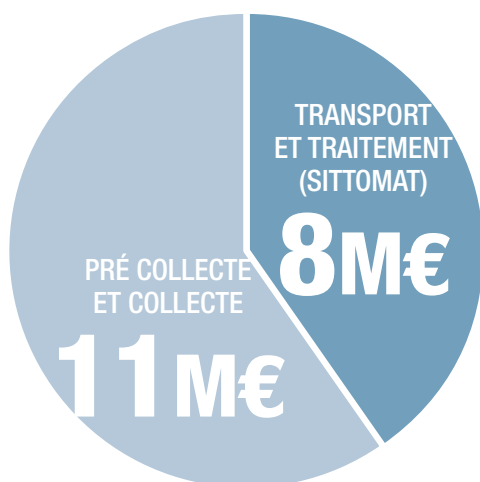
7.3 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau suivant présente le bilan des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.

Marché	Prestataire	Prestation(s)	Montant annuel TTC
MN-15-010	PIZZORNO	Collectes à Cavalaire-sur-Mer	952 808,60 €
11-03-001		Collecte OM ex sivom	2 086 882,17 €
	PIZZORNO/Nicollin	Propreté place de marché	43 884,37 €
		Nettoyage des bacs OM	49 596,43 €
13 014 lot1		Collecte OM et Multi	3 932 079,11 €
13 014 lot2		Collecte encombrants	116 126,52 €
13 014 lot3	PIZZORNO	Collecte à Saint-Tropez	1 983 300,19 €
		Propreté place de marché	59 342,84 €
13020		Collecte des Huiles Alimentaires Usagées (HAU)	30 820,22 €
13 021 lot1	Plastic Omnium	Location + maintenance des bacs + lavage	916 546,00 €
	PIZZORNO		454 284,00 €
15023	ECOLLECT	Entretien maintenance syst. Bacs enterrés	10 194,69 €
13 S0011	PROVENCE PESAGE	Intervention sur pont à bascule en déchèterie	9 795,60 €
18 005	IDE	Écopôle	73 377,82 €
16034	Inddigo	Étude optimisation collecte	16 380,00 €
18008	Payant	Acquisition matériel	227 400,00 €
16004	Travaux et Environnement	Évacuation refus compostage	55 373,76 €
17 009 lot1	RBTP	Réseaux	25 058,40 €
17 009 lot2 et lot3	Eurovia	Terrassements	42 195,24 €
17 0 10 lot3	Eurovia	Voiries	135 884,76 €
17 009 lot4	Maniebat	Espaces verts	5 994,84 €

PRESTATIONS COLLECTE ET TRAITEMENT (SITTOMAT)

Le graphique suivant illustre les dépenses liées à la collecte et au traitement.



7.4 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale d'élimination des déchets, et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

Un service spécifique est mis en oeuvre sur le territoire de certaines communes afin de permettre aux professionnels de bénéficier de collectes dédiées.

- ▶ Les établissements publics, les professionnels privés et les bâtiments communaux ont été soumis à la redevance en 2018.
- Pour ceux qui sont collectés en totalité par la CCGST : sont soumis à la RS dès lors qu'ils produisent plus de :
 - OMR : 1 320 litres/semaine
 - emballages : 4 000 litres/semaine
 - verre : 4 000 litres/semaine
 - cartons : 4 000 litres/semaine sur leur période d'ouverture.
 Au-delà de chacun de ces seuils, le producteur est facturé
 - dès le 1^{er} litre à 0,033 €/litres pour les OMR
 - et dès le 1^{er} litre à 0,017 €/litre pour les recyclables (cartons, verre, emballages).
- Pour les professionnels qui ont leurs OM collectés par un prestataire privé, sous réserve de nous fournir la copie des contrats et des factures récentes, ils sont soumis à redevance
 - dès qu'ils produisent plus de 4 000 litres de tri (emballages + verre + carton confondus), et sont redevables dès le 4 001^{ème} litre de recyclables à 0,017 €/litres.

Pour ces deux cas et sous réserve d'avoir la copie de la taxe foncière :

- **si la TEOM est supérieure à la RS** : le coût du traitement des déchets est couvert par la TEOM.

- **si la TEOM est inférieure à la RS**, il est possible d'avoir la TEOM déduite de la RS, si la demande est faite selon le formulaire jusqu'au 30 juin de l'année N pour l'année N.

▶ Il n'y a pas de volume maximum d'OM.

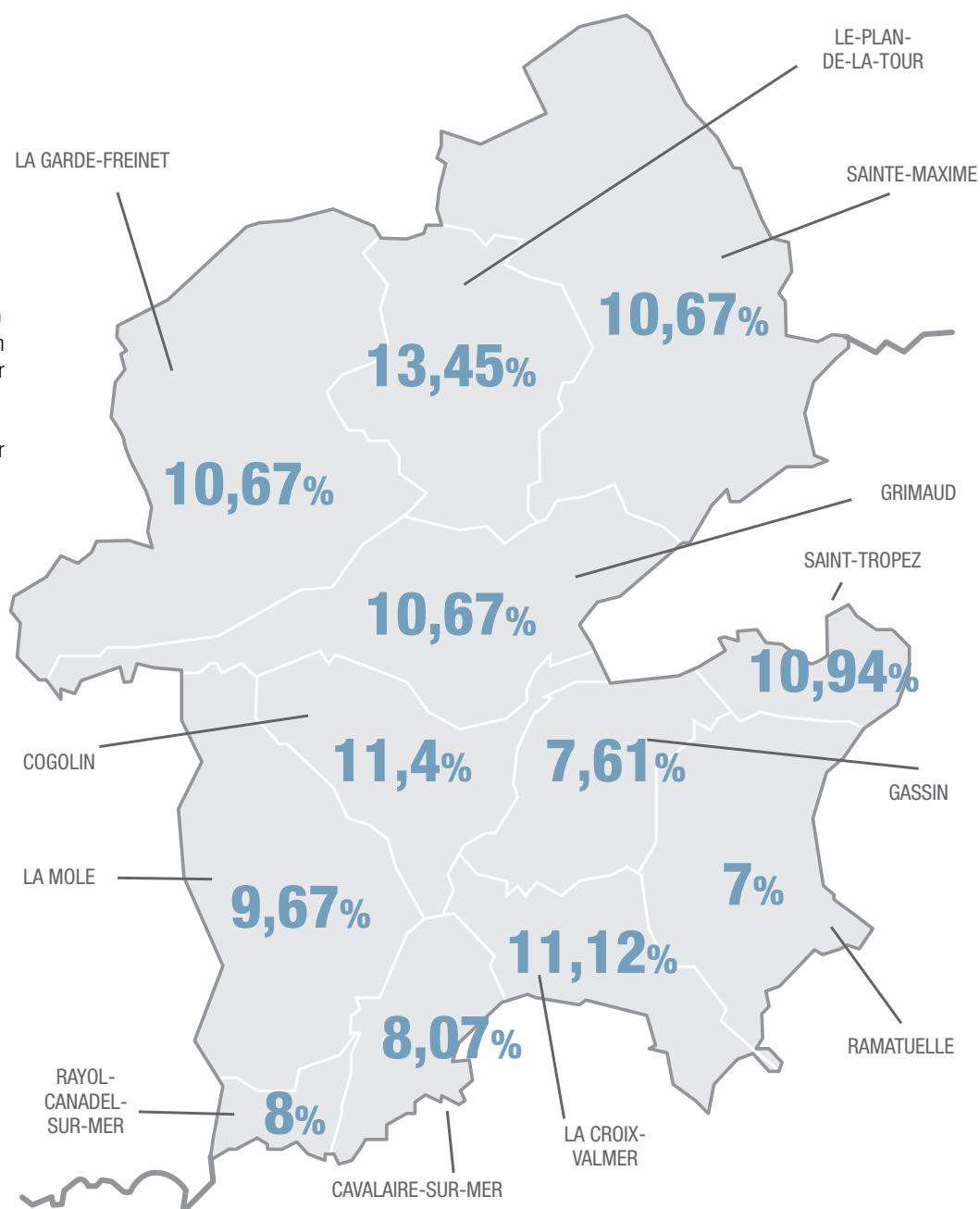
▶ Pour ceux qui sont en collecte privée pour tous les déchets, il leur est possible de demander une exonération de TEOM, qui peut être accordée par le Conseil Communautaire. Ils doivent aussi nous en faire la demande par courrier et/ou compléter le formulaire, jusqu'au 30 juin de l'année N pour l'année N+1.

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

La CCGST a fixé, par la délibération n°2017/03/29-19, le taux de TEOM pour l'année 2018.

Le taux n'a pas évolué entre 2017 et 2018.

La carte ci-après présente le taux TEOM par commune.



7.5 Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés

Pour l'année 2017, Éco-Emballages nous a présenté une simulation de nos soutiens financiers qui s'élèvent à **1 159 213 €**.

Pour mémoire, les soutiens 2016 s'élevaient à plus de **1 328 554 €**.

Cela représente **une baisse de 13 % entre 2017 et 2018**.

Ces soutiens sont liés à la tonne triée. Plus nous trions, plus les soutiens financiers sont importants.

7.7 Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

D'après le compte administratif 2018, 2 068 761 € ont été perçus au titre de la valorisation.

Dont : revente des matières issues de la collecte sélective : 642 010 €

Soutiens CITEO 1 159 213 €

7.6 Produits d'accès aux centres de traitement

Facturation des dépôts dans les déchèteries et l'aire de végétaux de Cavalaire-sur-Mer : 837 496 €.

Facturation des apports au Quai de transit de La Mole : 89 693 €.

Recettes vente compost et facturation des dépôts à l'Écopôle de La Mole: 153 854 €

Soit un total de : **1 081 043 €**

7.8 Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années

Ces données ne sont pas disponibles en totalité mais lorsqu'elles le sont, elles sont détaillées dans le paragraphe relatif au flux considéré.



Photo : © Pierre Antoine



Performances

8.1 Bilan

RÉCAPITULATIF

	Tonnage	kg/hab/an	€/tonne	€/hab/an
OMR	36 619	620	278	172
EMBALLAGE et PAPIERS	6 362	109	489	52
VERRE	5 452	94	200	17
TEXTILES	143	2	-	-
CARTONS collecte	1 180	20	312	6
DÉCHÈTERIES	20 563	353	89	31
DÉCHETS VERTS	18 839	323	50	15
TOTAL	89 208	1 522	1 408	297

On constate une production d'ordures ménagères par habitant deux fois plus élevée que la moyenne nationale. Toutefois, ce chiffre est contrebalancé par des ratios de collectes sélectives également deux fois plus élevés pour les emballages + papiers et trois fois plus élevés pour le verre. Il faut cependant relativiser ces ratios, basés sur la population INSEE.

Afin de pouvoir se comparer, il conviendrait d'analyser plutôt le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés (l'ensemble des déchets produits).

Or, notre collectivité atteint en 2018, 82 % de valorisation matière, organique et énergétique, à comparer à la moyenne nationale qui est de 66 %.

Force est de constater que malgré des tonnages élevés d'ordures ménagères, notre collectivité valorise plus que la moyenne nationale.

Dès 2019, avec l'envoi de l'intégralité des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique du SITOMAT, notre taux de valorisation va encore augmenter.

COMPARAISON DES PERFORMANCES DE COLLECTE SÉLECTIVE KG/AN/HAB



**ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES**

620kg

PAR HABITANT ET PAR AN

VAR **447** KG/AN/HAB

PACA **402** KG/AN/HAB

FRANCE **269**KG/AN/HAB



MULTI

109kg

PAR HABITANT ET PAR AN

VAR **39** KG/AN/HAB

PACA **34** KG/AN/HAB

FRANCE **47** KG/AN/HAB



VERRE

94kg

PAR HABITANT ET PAR AN

VAR **26** KG/AN/HAB

PACA **20** KG/AN/HAB

FRANCE **29** KG/AN/HAB



DÉCHÈTERIES

353kg

PAR HABITANT ET PAR AN

VAR **253** KG/AN/HAB

PACA **285** KG/AN/HAB

FRANCE **198** KG/AN/HAB

9

Annexes

Suivi collecte 2018

RÉCAPITULATIF TONNAGES COLLECTE ANNÉE 2018

COLLECTES	CAVALAIRE-SUR-MER	COGOLIN	GASSIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER
PARTICULIERS (DM)					
OM	3 831	4 791	1 802	3 430	2 212
MULTI	854	1 007	425	735	682
VERRE	588	461	232	338	455
ECC	0	0	0	0	0
JRM / PAPIER	12	0	0	0	0
TOTAL RECYCLABLES	1 453	1 467	658	1 073	1 137
TOTAL DMA	5 284	6 259	2 459	4 504	3 349
% VALORISATION DM	27%	23%	27%	24%	34%
PROFESSIONNELS					
HUILES	0	0	0	12	8
Palettes	37	0	0	0	14
CARTONS PRO	99	117	0	166	61
TOTAL COLLECTE PROFESSIONNELS	136	117	0	178	69
AUTRES					
ENCOMBRANTS valorisables	0	0	9	5	0
ENCOMBRANTS non valorisables	0	0	58	51	0
TEXTILES	51	40	9	7	24
TOTAL AUTRES	31	40	76	63	24
TOTAL COLLECTES	5 451	6 416	2 535	4 745	3 442



LA GARDE-FREINET	LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RAMATUELLE	SAINT-TROPEZ	SAINTE-MAXIME	TOTAL
767	443	1 337	535	2 993	5 941	8 036	36 119
184	125	317	185	0	318	1319	6 151
90	65	177	111	671	117	983	5 452
0	0	0	0	66	0	0	66
0	0	0	0	134	0	0	145
274	190	494	296	871	1 088	2 302	11 814
1 041	633	1 831	831	3 863	7 030	10 337	47 933
26%	30%	27%	36%	23%	15%	22%	24,65%
0	0	0	0	0	224	34	279
0	0	0	0	0	76	0	127
0	0	0	0	183	217	337	1 180
0	0	0	0	183	517	371	1 572
7	19	0	0	0	0	41	81
0	2	0	0	0	0	224	335
4	3	14	3	10	0	49	193
12	23	14	3	10	0	314	609
1 053	656	1 845	834	4 056	7 547	11 023	50 114

RÉCAPITULATIF TONNAGES DÉCHÈTERIES ANNÉE 2018

		CAVALAIRE- SUR-MER	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER
ACTIVITE DECHETERIE					
Bois en mélange	Tonnages	313	84	343	134
	Enlevements	62	30	85	23
Bois blanc	Tonnages	0	0	0	0
	Enlevements	0	0	0	0
Ecomobilier	Tonnages	376	279	553	123
	Enlevements	75	90	123	29
Cartons bruns	Tonnages	84	24	231	19
	Enlevements	31	9	109	4
DEEE*	Tonnages	147	80	143	61
	Enlevements	0	0	0	0
DMS** / DDS*** (y compris huiles végétales)	Tonnages	32	27	86	12
	Enlevements	18	49	53	15
Encombrants / déchets industriels	Tonnages déchèterie	1 196	395	1 438	331
	Tonnages collecte (vidage à la Môle)	0	0	0	0
	Enlevements déchèterie	50	85	98	52
Nettoyage chaussée / balayeuse	Tonnages	0	0	0	18
	Enlevements	0	0	0	0
Ferrailles / métaux	Tonnages	188	68	141	85
	Enlevements	0	0	0	0
Gravats	Tonnages	1 647	0	599	396
	Enlevements	160	0	58	39
Gravats sales	Tonnages	144	0	176	0
	Enlevements	15	0	17	0
Piles / accus	Tonnages	0	0	0	0
	Enlevements	0	0	0	0
Pneus	Tonnages	0	7	11	0
	Enlevements	0	0	0	0
Sous total	Tonnages	4127	953	3 721	1 178
	Enlevements	496	273	726	162

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

** DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

*** DDS : Déchets Diffus Spécifiques

LA GARDE-FREINET	LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RAMATUELLE	SAINT-TROPEZ	SAINTE-MAXIME	TOTAL
0	0	0	78	214	0	397	1329
0	0	0	38	56	0	115	358
0	0	0	0	0	0	0	569
0	0	0	0	0	0	0	0
32	0	92	0	172	0	500	1697
17	0	42	0	56	0	119	428
0	444	0	0	35	174	412	1288
0	234	0	0	21	128	211	733
18	17	33	12	59	32	178	708
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	1	1	18	0	87	230
0	0	3	4	16	0	52	264
122	156	407	91	389	465	2 510	6 857
0	0	0	0	0	0	0	140
13	431	120	46	97	154	416	1 887
0	0	0	0	0	217	0	114
0	0	0	0	0	0	0	0
15	0	54	24	102	49	237	921
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	281	0	0	0	1 598	3 766
0	0	38	0	0	0	206	439
0	0	67	0	0	0	218	542
0	0	10	0	0	0	30	64
0	0	0	0	0	0	0	2
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	4	2
0	0	0	0	0	0	0	0
188	617	936	207	990	936	6 140	20 563
30	665	203	88	246	282	1 119	4 290

Suivi déchèteries 2018

RÉCAPITULATIF TONNAGES DÉCHÈTERIES ANNÉE 2018

		CAVALAIRE-SUR-MER	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER
ACTIVITE DECHETS VEGETAUX					
Déchets verts	Tonnages	0	491,06	2 703,92	0
	Enlevements	0	0	0	0
Sous total	Tonnages	0	491,06	2 703,92	0
	Enlevements	0	0	0	0
TOTAL	Tonnages	4 127,064	1 444,527	6 424,714	1 177,717
	Enlevements	496	273	726	
Plateforme déchets verts	Tonnages				

ÉCOPÔLE DE LA MOLE COMPOSTAGE

Entrées	Déchets verts	palettes	cave	Déchets bois	
	15 503	598	0	196	
Sorties	Compost 20 mm	Compost 40 mm	Refus 40 mm	Refus B	Biomasse
	6 424	0	1 135	332	912

DISTANCE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT (EN KM)

	Quai de transit La Mole	ISDND du Balançon (PL) Cannel-des-Maures	ISDND de Roumagayrol (PL) Pierreufeu-du-Var	UVE SITTOMAT Toulon
Quai de transit intercommunal de la Mole	-	40	55	57
Quai de transit Nicollin de la Mole	-	40	55	57
Communes				
Cavalaire-sur-Mer	23,7	-	-	-
Cogolin	8,1	-	-	-
Gassin	17	-	-	-
Grimaud	11,8	-	-	-
La Croix Valmer	18,2	-	-	-
La Garde-Freinet	20,8	-	-	-
La Mole	1	-	-	-
Le Plan de la Tour	-	22,9	-	-
Rayol-Canadel-sur-Mer	11	-	-	-
	33,2	-	-	-
Ramatuelle	19,6	-	-	-
Saint-Tropez	17,1	-	-	-
Sainte-Maxime	20	-	-	-

LA GARDE-FREINET	LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RAMATUELLE	SAIN-TROPEZ	SAINTE-MAXIME	TOTAL
0	0	0	421,8	2 649,68	978,01	3 473,74	10 718,21
0	0	0	0	0	0	326	326
0	0	0	421,8	3 639,812	978,01	3 473,74	10 718,21
0	0	0	0	246	0	326	326
187,613	617,026	935,722	628,48	2 906,027	1 914,283	9 613,642	30 710,6
30	665	203	88	154	282	1 445	4 454
							6 634,73

		TOTAL ENTRÉES
		16 287,033
Classe A	Broyat	TOTAL SORTIES
264	5 110	14 177

SITE DE CABASSE COMPOSTAGE	TOTAL
	3 335,96

Centre de Tri (CDT) du Muy	Écopôle de La Mole	Michelot Grimaud	Oredui La Seyne-sur-Mer	Oredui Grasse	Serahu Cagnes-sur-Mer	NCI La Londe-les-Maures	STMI Cogolin
42,3	-	12,7	-	-	-	23,5	-
42,3	-	-	-	-	-	23,5	-
43,2	23,7	15,4	66,2	-	-	30	12,6
35,3	8,1	4	66,3	-	-	30	1
36,5	17	8,7	-	-	-	35	9
34,7	11,8	0	-	103	-	33	7,3
37,6	18,2	10	-	-	104	37	12
40,8	20,8	12,6	-	-	-	43	16,4
43,3	1	12,7	-	-	-	23,5	9
25,6	22,6	16	-	-	-	47	20
52,6	11	24,8	-	-	-	-	22
-	33,2	-	-	-	-	23	-
38,9	19,6	11,2	78	-	-	45	11,2
36,4	17,1	9,7	-	-	-	42	9
23,1	20	13,2	-	78	-	46	15

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

ÉVOLUTION 2016 | 2017 | 2018

